



Septembre 2019

Révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (ouverture complète du marché de l'électricité, réserve de stockage et modernisation de la régulation du réseau)

Rapport sur les résultats de la consultation



Table des matières

1. Introduction	3
1.1 Contexte	3
1.2 Déroulement et destinataires.....	3
1.3 Vue d'ensemble des prises de position reçues.....	3
2. Résultats de la consultation	4
2.1 Résumé	8
2.2 Remarques générales sur la révision de la LApEI	14
2.3 Réglementation du marché	15
2.3.1 Modèle de marché et Stratégie énergétique 2050, incitations à investir, promotion des énergies renouvelables.....	15
2.3.2 Position de principe sur l'ouverture complète du marché de l'électricité.....	16
2.3.3 Organisation du marché ouvert de l'électricité	18
2.4 Sécurité de l'approvisionnement	23
2.5 Tarification de l'utilisation du réseau: améliorer la conformité au principe de causalité	26
2.5.1 Tarification du réseau	26
2.5.2 Information et facturation	30
2.6 Régulation du réseau (régulation Sunshine et régulation incitative)	31
2.7 Flexibilités	34
2.8 Améliorations concernant les services-système	38
2.9 Réduction des inégalités de traitement actuelles en Suisse	38
2.10 Liberté de choix au niveau des systèmes de mesure	39
2.11 Mesures visant à assurer la sécurité de l'exploitation réseau	40
2.12 Swissgrid	42
2.13 EICOM	43
2.14 Échange de données et processus d'information, centre de données	44
2.15 Transmission des données	45
2.16 Sécurité des données dans le réseau intelligent	45
2.17 Échanges d'eau avec des entreprises ferroviaires	46
2.18 Autres sujets	46
2.18.1 Redevance hydraulique	46
2.18.2 Accord sur l'électricité	47
3. Liste des abréviations	48
4. Annexe: liste des participants	51



1. Introduction

1.1 Contexte

L'évolution des marchés européens de l'électricité influence fortement les modèles d'affaires du secteur de l'électricité en Suisse et, de ce fait potentiellement, la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse. De plus, on assistera dans les années à venir à un développement considérable du réseau, notamment des réseaux de distribution. Il est nécessaire d'adapter la régulation du réseau pour assurer le meilleur rapport coût-efficacité possible dans la mise en œuvre de ce développement. Il faut également optimiser divers aspects de la régulation du réseau. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a procédé au réexamen de la loi du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LApEI; RS 734.7). Par ailleurs, il reste à franchir la deuxième étape d'ouverture du marché prévue par cette loi.

1.2 Déroulement et destinataires

Le 17 octobre 2018, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la révision de la LApEI. Le projet mis en consultation comprenait des modifications de la loi en vue de l'ouverture complète du marché de l'électricité, de la mise en place d'une réserve de stockage et de la modernisation de la régulation du réseau. Cette consultation a pris fin le 31 janvier 2019. Au total, 248 acteurs du marché ont été invités à y participer.

1.3 Vue d'ensemble des prises de position reçues

Dans l'ensemble, 299 prises de position ont été reçues dans le cadre de la consultation.

Participants par groupe	Prises de position reçues
Associations faïtières de l'économie	33
Associations faïtières des communes, villes et régions de montagne	6
Cantons et villes	33
Commissions et conférences	4
Industrie du gaz et du pétrole	3
Industrie et services	17
Organisations dans les domaines des technologies propres, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	15
Organisations de défense des consommateurs	6
Organisations de protection de l'environnement et du paysage	8
Organisations scientifiques	2
Partis politiques	10
Secteur de l'électricité	98
Secteur des transports	3
Autres organisations actives dans la politique énergétique et les technologies énergétiques	13
Autres participants à la consultation	48
Total	299



2. Résultats de la consultation

Le présent rapport résume les prises de position sans pour autant prétendre à l'exhaustivité¹.

Plusieurs prises de position se réfèrent expressément à celles d'autres participants à la consultation. D'autres ont été déposées sous une forme identique par différents participants. Dans de tels cas, le présent rapport renonce, pour des raisons de lisibilité, à mentionner chaque fois tous les participants. La liste ci-dessous met en exergue les prises de position de participants à la consultation qui ont soit répondu sous une forme identique, soit manifesté explicitement leur soutien à l'avis d'un autre participant. Le rapport indique les participants à la consultation cités dans la colonne de gauche, ceux de la colonne de droite étant précisés uniquement s'ils fournissent des compléments ou si leurs avis divergent.

<i>Participants à la consultation cités dans le rapport</i>	<i>Participants à la consultation qui soutiennent le participant cité (prises de position identiques ou renvoi)</i>
AGRO Energie Schwyz AG	Ecocoach AG
Association des entreprises électriques suisses (AES)	AEW Energie AG Energie Wasser Bern EWB (avec des compléments ou des précisions) St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG (avec des compléments) TBS Strom AG Technische Gemeindebetriebe Bischofszell
Association des producteurs d'énergie indépendants (VESE)	Gorgi&Gorgi Sonne&Strom GmbH Hagmann Peter Optimasolar
Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution (DSV)	Arbon Energie AG Association d'entreprises bernoises d'électricité Dorfkorporation Ebnat-Kappel Dorfkorporation Mosnang Einwohnergemeinde Brienz Elektra Arni-Islisberg Elektra Genossenschaft Maugwil Elektra Mettauertal und Umgebung Elektrizitätsgenossenschaft Brüschwil-Sonnenberg Elektrizitätsgenossenschaft Gsteig Elektrizitätsgenossenschaft Marthalen Elektrizitätsgenossenschaft Weiach Elektrizitätswerk Lachen AG Elektrizitätswerk Lindau Elektrizitätswerk Jona-Rapperswil AG Elektrizitätswerk Riedbach Elektrizitätswerk Rümlang (avec des compléments) Elektrizitätswerke-Verband St. Gallen-Appenzell Elektrokorporation Wald-St. Peterzell

¹ Conformément à l'art. 8 de la loi fédérale du 18 mars 2005 sur la procédure de consultation (loi sur la consultation, LCo; RS 172.061), le remaniement des projets mis en consultation passe par la prise de connaissance de tous les avis exprimés, qui ont été pondérés et évalués.



<i>Participants à la consultation cités dans le rapport</i>	<i>Participants à la consultation qui soutiennent le participant cité (prises de position identiques ou renvoi)</i>
	Elektrokorporation Wintersberg-Bendel-Schwand EnBAG-Gruppe (iischi Energie) EnerCom Kirchberg AG Energie AG Sumiswald Energie Opfikon AG Energie Seeland AGEnergie und Wasser Meilen AG Energie und Wasserversorgung Appenzell Energieversorgung Büren AG GEBNET AG Commune d'Aarwangen Commune de Brügg Commune de Grünigen Commune de Herrliberg Commune de Männedorf Commune d'Oberbüren Commune d'Oberglatt (avec des compléments) Commune de Pieterlen Commune de Tübach Commune de Waldkirch Gemeindewerke Fällanden Gemeindewerke Stäfa Genossenschaft Elektra Äusseres Wasseramt Genossenschaft Elektra Bussingen Genossenschaft Elektra Jegenstorf IB Langenthal AG IB Wohlen AG IBW IBB Energie AG Industrielle Betriebe Kloten AG InfraWerke Münsingen Licht- und Kraftwerke Glattfelden Licht- und Wasserwerk Adelboden AG Localnet AG NetZulg AG Regionale Energie Lieferung Leuk ReLL AG Regionalwerk Toggenburg AG St. Galler Stadtwerke Technische Betriebe Weinfelden AG Technische Betriebe Wil Thurwerke AG Werke Wangen-Brüttisellen Wyss Josef
Association suisse pour l'aménagement des eaux (ASAE)	Engadiner Kraftwerke AG Kraftwerke Oberhasli AG



<i>Participants à la consultation cités dans le rapport</i>	<i>Participants à la consultation qui soutiennent le participant cité (prises de position identiques ou renvoi)</i>
Association valaisanne des installateurs-électriciens (AVIE)	Groupement des Associations Romandes d'Installateurs-Électriciens (GARIE)
Axpo Holding AG	CKW AG
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)	Canton d'Argovie (avec des compléments sur les systèmes de mesure) Canton d'Obwald Canton de Berne (avec des compléments) Canton de Neuchâtel (avec des compléments) Canton de Saint-Gall (avec des divergences) Canton de Schaffhouse (avec des divergences/compléments) Canton de Soleure Canton de Zoug Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)
Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA)	Canton d'Uri Canton de Glaris Canton de Nidwald (avec des compléments) Canton des Grisons (avec des précisions) Canton du Valais
economiesuisse	Union pétrolière (UP)
Elettricità svizzera italiana (ESI)	Acqua gas elettricità AGE SA Azienda Multiservizi Bellinzona (avec des divergences) Aziende Industriali di Lugano SA Commune d'Agno Commune d'Airolo Commune d'Origgio Commune de Bioggio Commune de Breggia Commune de Cadempino Commune de Canobbio Commune de Caslano Commune de Castel San Pietro Commune de Chiasso Commune de Coldrerio Commune de Cureglia Commune de Monteceneri Commune de Muzzano Commune de Pura ENERTÌ SA Ville de Lugano Ville de Mendrisio
Groupement d'intérêt des industries à consommation intensive d'énergie (IGEB)	Industrie suisse de la terre cuite



<i>Participants à la consultation cités dans le rapport</i>	<i>Participants à la consultation qui soutiennent le participant cité (prises de position identiques ou renvoi)</i>
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)	AG Berggebiet c/o Solidaritätsfond Luzerner Bergbevölkerung
Gruppe grosser Stromkunden (GGS)	Société coopérative Coop (sans remarques de fond) Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (sans remarques de fond) Fédération des coopératives Migros (sans remarques de fond)
Ökostrom Schweiz	Union suisse des paysans (USP; avec des compléments)
Parti écologiste suisse (Les Verts)	Greenpeace Pro Natura WWF
Parti vert/libéral suisse (pvl)	Parti vert/libéral pvl des Grisons
Remontées Mécaniques Suisses	Remontées Mécaniques du Valais
SACEN SA	Commune de Courchapoix Commune de Develier Commune de Moutier Commune de Nods Commune de Saint-Imier Commune de Tramelan Commune du Plateau de Diesse Ville de Delémont Ville de La Neuveville
Société Électrique Intercommunale de la Côte (SEIC) SA	Société électrique de la Vallée de Joux SA Société Électrique des Forces de l'Aubonne SA
Swiss Steel	Stahl Gerlafingen AG
Swissmem	Swiss Textiles (sauf pour les systèmes de mesure)
Swisspower SA	Energie Wasser Bern EWB (avec des compléments ou des précisions)
Union des villes suisses (UVS)	Ville de Lausanne
Verband Bündner Elektrizitätsversorgungsunternehmen (VBE)	Commune de Bergün Filisur
Verband kommunaler Elektrizitätsversorgungs-Unternehmen im Kanton Zürich und angrenzenden Gebieten (VKE)	Elektrizitätsgenossenschaft Bubikon Elektrizitätsversorgung Innerthal Energie Gossau AG EW Wald AG Gemeindewerke Stäfa Werke am Zürichsee AG



2.1 Résumé

Modèle de marché et Stratégie énergétique 2050, incitations à investir, promotion des énergies renouvelables

De manière générale, de nombreux participants demandent des incitations supplémentaires pour investir dans la grande hydraulique et les énergies renouvelables. Ils craignent que la sécurité de l'approvisionnement en électricité de la Suisse ne soit menacée à long terme et réclament des adaptations correspondantes du modèle de marché. La plupart des partis politiques, l'EnDK et la grande majorité du secteur de l'électricité souhaitent eux aussi un ajustement du modèle de marché et des incitations supplémentaires à investir. Globalement, ces participants considèrent que le modèle de marché présenté dans le projet mis en consultation ne remplit pas les exigences d'un «modèle proche de la réalité du marché» au sens de l'art. 30, al. 5, de la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne; RS 730.0).

Les associations industrielles et économiques, celles des arts et métiers et les gros consommateurs d'électricité soutiennent le modèle de marché «energy only»². Ils l'estiment approprié pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et les investissements dans des capacités de production suffisantes. Ces participants à la consultation pensent qu'aucune autre mesure n'est nécessaire pour soutenir la force hydraulique et que le projet répond au «modèle proche de la réalité du marché» énoncé à l'art. 30, al. 5, LEne.

Position de principe sur l'ouverture complète du marché de l'électricité

La majorité des cantons et des partis politiques sont favorables à une ouverture du marché de l'électricité. Les entreprises et les associations du secteur de l'énergie sont en revanche divisées sur la question. Les milieux économiques, le commerce, l'industrie et les consommateurs soutiennent clairement cette idée. Sur le principe, plusieurs acteurs du secteur des énergies renouvelables pensent que cette ouverture est plutôt positive, tout comme les associations de défense des consommateurs. L'ouverture du marché de l'électricité est également soutenue par les milieux scientifiques, la Commission fédérale de l'électricité (EiCom) et la Commission de la concurrence (COMCO).

Les arguments les plus fréquents en faveur de cette ouverture sont:

- l'égalité de traitement de tous les consommateurs finaux et producteurs, l'efficacité accrue sur le marché de l'électricité et le renforcement de la concurrence;
- la nécessité de cette ouverture pour l'innovation, de nouvelles prestations et une meilleure intégration des énergies renouvelables sur le marché;
- le lien avec l'accord sur l'électricité avec l'Union européenne (UE) et les effets positifs sur la sécurité de l'approvisionnement;
- une liberté de choix pour tous les consommateurs finaux.

Dans l'ensemble, la CGCA, quelques villes et l'UVS sont opposés à l'ouverture du marché, de même que Les Verts et le Parti socialiste (PS). Dans le secteur de l'énergie, la plupart des associations des gestionnaires d'un réseau de distribution (et les entreprises affiliées) ainsi que les petits fournisseurs d'énergie sont défavorables à cette ouverture. Par ailleurs, les associations et organisations écologistes se montrent critiques en la matière, voire rejettent cette idée. Enfin, les organisations d'employés et les syndicats refusent clairement l'ouverture du marché.

² Modèle de marché qui rémunère l'énergie produite (et non la capacité, par exemple) et coordonne ainsi tant les investissements à long terme dans les centrales électriques que l'ajustement à court terme de l'offre et de la demande.



Les arguments les plus fréquents contre l'ouverture du marché sont:

- la mise en péril des investissements dans les technologies renouvelables indigènes et, dès lors, les effets négatifs sur la sécurité de l'approvisionnement;
- la crainte que le mix d'électricité des consommateurs finaux n'engendre davantage d'importations (chargées en CO₂);
- la pression exercée sur les marges des fournisseurs d'énergie ainsi que la dégradation des conditions de travail et, partant, les risques pour le service public.

Plusieurs participants à la consultation (notamment Les Verts, PS, UVS, Energie Thun, SACEN, VESE, AVDEL, Travail.Suisse et un particulier) veulent que l'ouverture du marché de l'électricité dépende de la conclusion d'un accord sur l'électricité avec l'UE.

Organisation du marché ouvert de l'électricité

Dans l'ensemble, la plupart des participants à la consultation sont favorables à un approvisionnement de base. Celui-ci est plébiscité en particulier par les cantons, plusieurs grandes entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE) et producteurs ainsi que, de manière générale, par les gros consommateurs finaux et les associations de consommateurs. Le Parti démocrate-chrétien (PDC), Les Verts, le PS et l'Union démocratique du centre (UDC) sont réservés sur cet approvisionnement.

Certains fournisseurs d'énergie et les associations de l'industrie du gaz et de l'électricité rejettent un approvisionnement de base réglementé, car le fournisseur de base ne saurait acquérir un certain pouvoir sur le marché en raison des possibilités de changer de prestataire; une réglementation est dès lors inutile en la matière. La COMCO partage cet avis pour l'essentiel.

Outre les participants proches des consommateurs (finaux), seules quelques associations des arts et métiers et de l'industrie acceptent la réglementation des prix proposée dans l'approvisionnement de base. Le Parti bourgeois démocratique suisse (PBD), le PDC, le Parti libéral-radical (PLR), l'UDC, plusieurs participants issus du secteur de l'énergie et des gros consommateurs finaux estiment toutefois inutile de réguler les prix de cet approvisionnement.

La définition proposée d'un produit standard dans l'approvisionnement de base rencontre un large écho favorable. La plupart de ses partisans souhaitent un produit standard exclusivement indigène et renouvelable afin de renforcer davantage les énergies renouvelables suisses. Seuls quelques participants, principalement issus du secteur de l'énergie, s'y opposent sur le principe.

La majorité des participants à la consultation acceptent la possibilité annuelle d'intégrer ou de quitter l'approvisionnement de base. Peu de participants, dont certains (gros) consommateurs finaux, refusent une restriction pour laisser aux clients la plus grande liberté possible. Quelques participants du secteur de l'énergie remettent en question la compétence réglementaire proposée pour le Conseil fédéral dans un marché libre. De plus, certaines associations de consommateurs souhaitent que la durée des contrats et les conditions de résiliation soient réglementées sur le marché.

Certains représentants du secteur de l'énergie exigent, en cas d'ouverture complète du marché, l'abrogation de l'obligation de reprise et de compensation ou, si cette obligation est maintenue, un point de soutirage centralisé et indépendant. Concernant le marquage de l'électricité, la réduction de la période de consignation est globalement refusée par crainte des charges administratives et d'un renchérissement de l'électricité en hiver.



Sécurité de l'approvisionnement et garantie correspondante

Dans l'ensemble, la réserve de stockage proposée lors de la consultation pour garantir (à court terme) la sécurité de l'approvisionnement bénéficie d'un large soutien. Parmi ses partisans, on compte l'EnDK, la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) et, de manière explicite, près d'un tiers des cantons. Cette réserve est largement acceptée par les partis politiques (PBD, PDC, PLR, Les Verts, PS et UDC), par la majorité des acteurs du secteur de l'électricité et par une grande alliance entre les associations et organisations proches des producteurs. Les organisations économiques, les consommateurs (à l'exception des gros consommateurs) et les milieux scientifiques y sont eux aussi favorables.

Les cantons TG et VS s'opposent à la réserve de stockage, VS estimant qu'elle ne crée aucune incitation à investir à long terme. Swissgrid la rejette également, car l'entreprise pense que la sécurité de l'approvisionnement est assurée même en l'absence de réserve. Certains gros consommateurs d'électricité se montrent critiques, considérant eux aussi que les acteurs du marché peuvent garantir la sécurité de l'approvisionnement même sans ce nouvel instrument. Le régulateur préconise que cet outil soit conçu comme une «réserve latente».

Selon des participants à la consultation, notamment plusieurs représentants du secteur de l'électricité, différentes associations généralement proches des producteurs, l'EICom, certains représentants des cantons ainsi que quelques villes et partis, des mesures supplémentaires sont requises pour garantir la sécurité de l'approvisionnement à long terme. Les événements cités contre lesquels il convient de se prémunir sont très divers, tout comme les mesures proposées. Parmi celles-ci, des incitations additionnelles à investir dans la production d'électricité en Suisse sont généralement demandées, de même qu'un renforcement des contributions d'investissement et leur extension à d'autres technologies, le développement de la prime de marché, des marchés des capacités, des contrats sur les coûts différentiels, un modèle de quotas, une taxe d'incitation ou des appels d'offres publics.

Tarification de l'utilisation du réseau: améliorer la conformité au principe de causalité

L'amélioration de la conformité au principe de causalité dans la tarification de l'utilisation du réseau est globalement acceptée, mais les avis divergent quant aux modalités. La plupart des participants approuvent la proposition de composantes de puissance potentiellement plus élevées et de nouveaux modèles tarifaires novateurs pour le réseau. Ils tendent à préférer une réglementation au niveau de l'ordonnance afin que les principes juridiques demeurent plus flexibles.

Un nombre non négligeable de participants refuse cette adaptation au motif qu'elle n'améliorerait pas la conformité au principe de causalité. Lors de l'introduction de compteurs intelligents, il faudrait plutôt privilégier des tarifs comprenant des prix de l'énergie plus flexibles et, surtout, plus élevés. Les avis sont partagés sur la modification du report des coûts dans l'ordonnance du 14 mars 2008 sur l'approvisionnement en électricité (OApEI; RS 734.71), qui s'accompagnerait d'une hausse des composantes de puissance et d'un abandon du principe de l'énergie brute (au profit d'un principe modifié de l'énergie nette nommé «principe du volume effectif d'énergie nette»). Certains participants y voient une meilleure équité en matière de coûts, tandis que d'autres, en particulier ceux qui sont proches des milieux économiques, redoutent des distorsions sur les niveaux de réseau. De plus, la gestion approfondie des agents de stockage est abordée dans le cadre de la tarification du réseau et une plus grande égalité de traitement entre les technologies de stockage est réclamée.



Information et facturation

Les obligations de publication liées à l'utilisation du réseau sont saluées (notamment par les consommateurs et les organisations qui les défendent), car elles contribuent à la transparence. Il en va de même, globalement, pour la norme de délégation proposée, qui peut contraindre les fournisseurs d'électricité à divulguer certaines informations sur l'origine du courant et à publier certaines conditions contractuelles.

Le secteur de l'électricité est cependant majoritairement opposé tant aux obligations de publication proposées qu'à la norme de délégation.

Régulation Sunshine et transition vers une régulation incitative

La mise en place d'une régulation Sunshine rencontre un écho largement favorable. De nombreux participants soulignent que les comparaisons réalisées dans ce cadre doivent être équitables. Il faut comparer ce qui est comparable et la charge doit être appropriée par rapport aux avantages. Concernant les indicateurs, il est parfois précisé que l'EiCom devrait pouvoir en décider librement et qu'ils devraient reposer sur une base scientifique. Lors de la mise en œuvre, une comparaison des coûts totaux plutôt que des coûts individuels et une réduction des autres indicateurs utilisés sont réclamées.

Les milieux économiques soulignent l'importance de cette régulation incitative éventuelle qui déploierait ses effets lorsque la régulation Sunshine se traduirait par des gains d'efficacité insuffisants pour influencer sur les tarifs d'utilisation du réseau. Des objectifs de réduction des coûts sont parfois demandés pour évaluer la régulation Sunshine. Par contre, les gestionnaires de réseau sont largement opposés à la possible mise en place d'une réglementation incitative. Des voix discordantes estimant que celle-ci constituerait une régulation plus efficace des coûts de réseau se font cependant entendre dans la branche. De plus, certains acteurs du secteur privilégient le statu quo, car ils doutent que l'efficacité tarifaire ne s'améliore.

Flexibilités

La régulation de la flexibilité prévue dans les réseaux de distribution est majoritairement acceptée, mais des simplifications sont fréquemment réclamées. Il faudrait par ailleurs veiller à ce que ses effets n'affectent pas uniquement les gestionnaires de réseau. Les conditions contractuelles ne devraient pas être discriminatoires. Il n'est pas nécessaire d'instaurer d'autres prescriptions (réglementaires limitatives) pour obtenir une égalité de traitement entre les détenteurs de flexibilités. En outre, une diminution des pouvoirs du Conseil fédéral est souhaitée au niveau de l'ordonnance. D'autre part, de nombreux gestionnaires de réseau et leurs associations aimeraient des droits d'accès étendus gratuits pour la régulation de l'injection et une réglementation plus explicite sur la facturation des coûts externes qui sont à leur charge pour l'utilisation de la flexibilité de tiers. Les consommateurs et le marché demandent parfois un durcissement des conditions contractuelles pour protéger les droits des détenteurs. Par ailleurs, une obligation générale d'appel d'offres est proposée pour l'acquisition des flexibilités par les gestionnaires de réseau. Les avis sur l'ampleur des utilisations garanties par ces gestionnaires, sur leur utilisation gratuite en cas d'urgence et sur le rôle des flexibilités dans la planification du réseau sont partagés. Une minorité de participants rejette les dispositions proposées pour les flexibilités, car elles sont irréalistes et entraîneraient une hausse des prix.



Liberté de choix au niveau des systèmes de mesure

Un groupe relativement restreint (SZ, PBD, EnDK, Swissmem, Forces motrices valaisannes SA [FMV], quelques gros producteurs et entreprises d'approvisionnement et la Fédération romande des consommateurs [FRC]) est favorable à la solution proposée du libre choix pour les gros consommateurs et producteurs. Les autres acteurs y sont en revanche opposés. Un vaste groupe constitué autour des gestionnaires d'un réseau de distribution demande que ces derniers soient chargés de la mesure. Il est presque hostile à tout changement du statu quo et nie la nécessité d'une adaptation en soulignant notamment les contraintes réglementaires et les frais de mise en œuvre induits par la proposition. Il déplore en particulier les charges par rapport au faible nombre de points de mesure concernés. Un autre groupe bénéficiant d'une large assise estime, quant à lui, que le projet mis en consultation devrait être étoffé et que la liberté de choix devrait s'appliquer à l'ensemble des consommateurs finaux, des producteurs et des agents de stockage. Plusieurs cantons, les Vert'libéraux, le PLR, différentes associations de l'industrie, des arts et métiers et de l'économie, des acteurs du secteur des énergies renouvelables, la SKS et la COMCO abondent également dans ce sens.

Améliorations concernant les services-système

Les différentes propositions d'amélioration concernant les services-système sont saluées. La prescription selon laquelle Swissgrid doit prendre en considération, du côté du consommateur, en priorité des offres visant l'utilisation efficace de l'énergie va trop loin pour une partie des acteurs, tandis que d'autres aimeraient qu'elle concerne en plus les producteurs.

Mesures visant à assurer la sécurité de l'exploitation du réseau

La plupart des participants à la consultation souhaitent que les mesures visant à assurer la sécurité de l'exploitation du réseau soient précisées. Le régulateur et certains gros consommateurs suggèrent d'envisager une extension de ces mesures qui engloberait également l'exploitation normale et pas uniquement les risques, garantissant ainsi l'exploitation sûre du réseau de transport. Swissgrid ne devrait conclure des conventions qu'avec les gestionnaires de réseau directement raccordés au réseau de transport. Les coûts supplémentaires induits par les mesures de substitution devraient faire partie intégrante des coûts de réseau au lieu d'être supportés par les parties qui ont failli, comme cela est proposé. Certains participants refusent que les coûts soient imputés au réseau de transport.

Swissgrid

Un nombre considérable de réponses portait sur les propositions visant à renforcer le «contrôle suisse» de Swissgrid. Certains participants, principalement des cantons, soutiennent les propositions, mais émettent quelques doutes quant à la mise en œuvre concrète et à la complexité. D'autres, surtout des acteurs du secteur de l'électricité, y sont opposés. Ils estiment le statu quo suffisant et ne souhaitent aucun changement. Globalement, les critiques les plus vives (cantons, secteur) portent sur la proposition exigeant que tous les membres du conseil d'administration de Swissgrid soient indépendants du secteur de l'électricité. Les opposants craignent que les connaissances techniques requises fassent alors défaut.



EICom

Les participants qui se sont exprimés sur l'octroi prévu d'un droit de recours à l'EICom ont été relativement peu nombreux. Une part non négligeable du secteur de l'électricité rejette ce droit de recours.

Échange de données et processus d'information, centre de données

Les réponses concernant la réglementation proposée sur l'échange de données et les processus d'information reflètent principalement le souhait d'un centre national de données (*datahub*) pour simplifier le système. Presque tous les participants à la consultation considèrent la création de ce centre comme judicieuse et de bon augure pour l'échange de données dans un marché de l'électricité de plus en plus complexe. Les cantons, les associations économiques, certains gros consommateurs et certaines EAE, notamment, réclament des dispositions légales correspondantes. On ignore pour le moment qui gèrera ce centre de données et si les données de mesure seront également stockées de manière centralisée. Les cantons et les associations économiques veulent une organisation aussi efficace que possible, qui englobe les données de mesure, et la garantie d'une gouvernance neutre. Certains participants exigent que le centre de données soit géré par les pouvoirs publics. Le secteur de l'électricité est certes favorable à un *datahub* national, mais il préfère réaliser lui-même la solution correspondante. Les données resteraient ainsi auprès des gestionnaires de réseau.

Les avis sont partagés sur le fait que le Conseil fédéral puisse fixer dans l'ordonnance des exigences relatives au déroulement temporel, à la forme de la transmission et au format des données ainsi qu'au contenu précis des données et informations. Les cantons, Swissgrid, l'EICom et les consommateurs y sont plutôt favorables, mais le secteur de l'électricité refuse cette proposition.

Transmission des données

De larges pans du secteur de l'électricité refusent la proposition de transmission des données entre l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'EICom, car elle va trop loin. Les réactions sont similaires pour le transfert de données prévu entre l'EICom et Swissgrid si la sécurité d'exploitation du réseau de transport est menacée, principalement car ce transfert est déjà assuré dans le cadre de conventions.

Sécurité des données dans le réseau intelligent

Seules quelques prises de position ont été reçues à ce sujet. Certaines EAE souhaiteraient supprimer la délégation accordée au Conseil fédéral pour concrétiser les processus garantissant, au niveau du réseau électrique, la sécurité des données contenues dans les composantes du réseau intelligent. Elles renvoient aux prescriptions existantes sur les systèmes de mesure intelligents.

Échanges d'eau avec des entreprises ferroviaires

La réglementation légale des interactions entre le réseau à 16,7 Hz et celui à 50 Hz est saluée, même si peu de prises de position la concernaient. Certains participants à la consultation souhaitent que l'expression «production d'électricité» soit précisée ou adaptée et que l'exemption de la rétribution du réseau soit étendue.



2.2 Remarques générales sur la révision de la LApEI

Près d'un quart des participants à la consultation a donné un avis explicite sur l'ensemble du projet. La position de fond exprimée dans plusieurs prises de position est liée à l'exigence de nouvelles mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement à long terme, soit en général des incitations supplémentaires à investir dans la production électrique en Suisse. Parmi ces mesures, on peut citer le renforcement des contributions d'investissement et leur extension à d'autres technologies, le développement de la prime de marché, des marchés des capacités, des contrats sur les coûts différentiels, un modèle de quotas, une taxe d'incitation ou des appels d'offres publics.

Les cantons AG, BE, BS, LU, SG, SH et TG ainsi que l'EnDK y sont globalement favorables ou l'acceptent en très grande partie. Industrielle Werke Basel (IWB), certaines associations du secteur des énergies renouvelables (Biomasse Suisse, InfraWatt, Ökostrom Schweiz) et les exploitants d'installation de couplage chaleur-force ou installations CCF (POWERLOOP) expriment eux aussi leur accord. Economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers (usam), en leur qualité d'associations faitières de l'économie, la Fédération des entreprises romandes (FER), plusieurs organisations faitières d'industries spécifiques (Scienceindustries, Swissmig, Swissmem, hotelleriesuisse, Swiss Textiles) ainsi que les chambres de commerce de Genève et des deux Bâle apportent clairement leur soutien au projet. Les gros consommateurs d'électricité (GGS, IGEB) acceptent ce dernier de manière générale, tout comme tiko, l'Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (usic) et Swiss Data Alliance.

Le canton TI, le PBD et le PDC saluent la révision, mais déplorent l'absence d'incitations à investir dans les installations de production suisses. Les Vert'libéraux réclament urgemment d'autres mesures pour mettre en œuvre la Stratégie énergétique 2050 (SE 2050). Le PLR pense que le projet va dans la bonne direction, mais demande une réduction des interventions étatiques. L'UDC et Azienda elettrica ticinese (AET) veulent compléter les mesures visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement. Les gestionnaires d'un réseau de distribution (DSV, VAS), notamment, accueillent favorablement la révision, mais émettent des réserves ou souhaitent parfois des modifications importantes. Swiss Small Hydro, Prométerre et NWA Schweiz acceptent les lignes directrices générales, mais aimeraient des mesures de soutien aux énergies renouvelables.

En l'état actuel des choses, la CGCA ainsi que les cantons JU et VD refusent la révision ou ne l'acceptent que partiellement. Leur principale critique concerne notamment la sécurité de planification et d'investissement déficiente. Pour ce qui est des partis politiques, le PS et Les Verts rejettent globalement le projet. L'AES, Swisspower et plusieurs entreprises du secteur de l'électricité (dont Repower et les SIG) émettent d'importantes réserves, voire s'opposent à la révision en raison d'une réglementation excessive et d'un soutien trop faible à la SE 2050; ils souhaitent davantage de subsidiarité et d'incitations à investir. La Fédération des Représentations du Personnel Suisse de l'Économie Électrique (FPE) refuse le projet pour des motifs liés à la protection des travailleurs. Le SAB rejette l'ensemble du projet à cause des effets incertains d'une ouverture complète du marché. L'Association valaisanne des distributeurs d'électricité (AVDEL), Paysage Libre Suisse, la Fondation Suisse de l'Énergie (SES), Suisse Éole, Swisscleantech, la VESE et, dans une large mesure, l'Interessengemeinschaft der Bündner Konzessionsgemeinden (IBK) sont défavorables au projet en raison de son manque de cohérence avec la SE 2050. ESI critique le fait que le projet prévoit, en particulier pour les gestionnaires de réseau, des tâches supplémentaires dont les coûts dépassent les avantages.

Enfin, Swisspower et StWZ aimeraient pouvoir participer concrètement ou que le secteur puisse prendre part à l'organisation de la régulation Sunshine avant que le principe du volume effectif d'énergie nette ne s'applique aux réseaux de distribution et avant la création éventuelle d'un centre de données.



2.3 Réglementation du marché

2.3.1 Modèle de marché et Stratégie énergétique 2050, incitations à investir, promotion des énergies renouvelables

Une minorité des participants sont favorables au modèle de marché proposé. Le canton TG et les gros consommateurs issus des milieux économiques, notamment economiesuisse, le GGS, hotelleriesuisse, IGEB, Lonza, Scienceindustries, RMS, l'usam, Swissmem et Swiss Steel, estiment que le modèle de marché «energy only» proposé est approprié pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et les investissements dans des capacités de production suffisantes. Ces participants pensent qu'aucune autre mesure n'est nécessaire pour soutenir la force hydraulique et que le projet répond au «modèle proche de la réalité du marché» au sens de l'art. 30, al. 5, LEnE (en particulier economiesuisse). Lonza et RMS refusent catégoriquement toute subvention étatique supplémentaire pour des investissements relatifs à la puissance et à la capacité des centrales.

De nombreux participants demandent des incitations supplémentaires pour investir notamment dans la grande hydraulique. L'EnDK, la CGCA, les cantons AI, BS, FR, TI, SG, VD, VS et ZH, la ville de Zurich, l'UVS et l'IBK doutent que le modèle de marché «energy only» puisse suffisamment inciter à planifier et à investir dans le développement d'une nouvelle production et le maintien des capacités existantes. Ils craignent donc que la sécurité de l'approvisionnement en électricité de la Suisse ne soit menacée à long terme et réclament une adaptation du modèle de marché. Le PBD, le PDC, le PS et l'UDC souhaitent eux aussi un ajustement du modèle de marché et des incitations supplémentaires à investir. Le secteur de l'électricité soutient, dans sa grande majorité, ces exigences. Les associations AVDEL, DSV, VAS, VBE, VKE, Swisspower, ASAE et plusieurs entreprises et producteurs qui y sont affiliés (p. ex. Axpo, Alpiq, BKW, EWN, FMV, IWB, Repower, StWZ, SEIC et SEVJ) se sont exprimés dans ce sens. Globalement, ces participants considèrent que le modèle de marché présenté dans le projet mis en consultation correspond trop peu à un «modèle proche de la réalité du marché» au sens de l'art. 30, al. 5, LEnE. Les solutions suivantes sont proposées pour étendre le modèle de marché: renforcement des contributions d'investissement et extension à d'autres technologies (PBD, Repower), développement de la prime de marché (AI, VS, EnDK, CGCA, PBD, IBK, Swisspower), marchés des capacités (Alpiq, BKW, AES), contrats sur les coûts différentiels (canton BS, Alpiq, IWB, AES), modèle de quotas (UVS, Repower, Swisspower, AES), taxe d'incitation (taxe sur le CO₂; UVS, Swisspower) ou appels d'offres publics (canton BS, IWB, UVS, Swisspower). De plus, le secteur, notamment, demande que les instruments visant à assurer la sécurité d'investissement à long terme de la force hydraulique suisse puissent bénéficier d'un assouplissement de la redevance hydraulique.

La plupart des acteurs réclament de meilleures incitations à investir et un soutien financier non seulement pour la grande hydraulique, mais pour les énergies renouvelables en général (avec ou sans solutions de stockage saisonnier). On craint que le modèle de marché proposé (ou la révision de la loi dans son ensemble) ne garantisse pas suffisamment la réalisation des objectifs de la SE 2050 ou des objectifs climatiques. En particulier, les cantons FR et VD, les Vert'libéraux, les Jeunes Verts, le PS, le PS neuchâtelois et l'UVS sont de cet avis. Différentes associations et entreprises du secteur de l'électricité ou proches de celui des énergies renouvelables, notamment l'AVDEL, VBE, l'AES, DSV, Swisspower, AEE Suisse, Swisscleantech, Suisse Éole, STS Wind, Swiss Small Hydro, swissolar, SES, Alsol, Ökostrom Schweiz, EBM, EnAlpin, EWZ, Groupe E, IWB, Romande Énergie, Repower, SEIC, SEVJ, SIG, StWZ, Paysage Libre Suisse, VESE, KGTV, Suissetec, Infracore et Prométerre, sont favorables à d'autres mesures soutenant les énergies renouvelables. Beaucoup de ces participants déplorent que le modèle de produit standard prévu dans l'approvisionnement de base n'encourage pas assez les énergies renouvelables et soit trop axé sur la force hydraulique. Certaines prises



de position suggèrent des solutions de remplacement concrètes pour promouvoir ou soutenir les énergies renouvelables à partir de 2023. En particulier, un plan de développement contraignant devrait être défini. Les propositions suivantes ont été formulées pour garantir la réalisation des objectifs: poursuite de la rétribution de l'injection axée sur les coûts (p. ex. Ökostrom Schweiz), création d'un modèle de quotas (p. ex. UVS, Swisspower, Biomasse Suisse), contributions d'investissement (p. ex. AES, AEE Suisse, Swiss Small Hydro, STS Wind), appels d'offres/enchères (Swisscleantech, IWB), développement du système des garanties d'origine pour tenir compte des externalités environnementales, de celles du système et des frais de transport (DSV) ou nouvelle édition du système d'incitation en matière climatique et énergétique (SICE; p. ex. PS neuchâtelois, Energie Genossenschaft Schweiz). Les Vert'libéraux, Swisspower et KGTV privilégient les mesures incitatives aux mesures d'encouragement. De même, les Vert'libéraux, KGTV et l'Université de Bâle préconisent que le financement d'éventuels mécanismes d'encouragement ne soit pas lié à l'approvisionnement de base, mais que tous les consommateurs finaux y participent pour éviter des effets de répartition indésirables.

Certains participants à la consultation font un lien entre le modèle de marché et le régime de la redevance hydraulique et souhaitent adapter ce dernier pour créer une sécurité d'investissement (p. ex. SG, PBD, Regiogrid, ASAE, BKW, Repower, AES, GGS et IGEB, cf. section 2.18.1). Enfin, l'UDC aimerait réduire de manière générale la charge des taxes et suggère des conditions-cadres plus souples pour toutes les technologies afin d'améliorer la compétitivité sur le plan international.

2.3.2 Position de principe sur l'ouverture complète du marché de l'électricité

Certains participants à la consultation complètent leur réponse à la question principale par des requêtes sur le modèle de marché en général (p. ex. question de savoir si le marché «energy only» répond aux objectifs, si des incitations supplémentaires à investir sont nécessaires, etc.) ou s'expriment exclusivement sur la future réglementation du marché ouvert de l'électricité. Les avis reçus permettent néanmoins de déterminer les positions de fond sur cette ouverture.

L'EnDK et, à titre individuel, les cantons AI, BE, BS, BL, GR, FR, LU, SZ, TG et ZH sont globalement favorables à une ouverture du marché de l'électricité. La ville de Zurich partage cet avis. La majorité des partis politiques (PBD, PDC, PLR, Vert'libéraux et UDC) soutiennent également cette ouverture. Les entreprises et les associations du secteur de l'électricité sont en revanche divisées sur la question. Une part significative d'entre elles (AET, Agro Energie Schwyz, Alpiq, Axpo, CKW, AEM, Biomasse Suisse, BKW, EBL, EBM, EBS Energie, EKZ, EnAlpin, Energie Genossenschaft Schweiz, EWL, EWN, EWS, EWZ, FMV, IWB, POWERLOOP, Regio Energie, Regiogrid, Repower, SAK, swissolar, Swisscleantech, tiko, WWZ, Ökostrom Schweiz, InfraWatt, ASAE et Swissgrid) accepte le principe d'une ouverture. Les milieux économiques, le commerce, l'industrie, les consommateurs ainsi que les organisations et les associations soutiennent clairement cette idée. La CCIG, le Centre Patronal (CP), ECO Swiss, economiesuisse, energieclub, l'Union Pétrolière, la FER, gastrosuisse, le GGS, HEV, hotelleriesuisse, IGEB, KGTV, Lonza, NWA, RMS, Scienceindustries, l'usam, la SIA, Stahl Gerlafingen, Suissetec, SVUT, Swiss Steel, Swissmem, l'usic et EIT.swiss ont envoyé des prises de position correspondantes. Les associations de défense des consommateurs, à savoir la FRC, Konsumentenforum et la SKS, acceptent le principe d'une ouverture du marché. Celle-ci est également soutenue par la HKBB, l'Université de Bâle, l'EICOM et la COMCO.

Les arguments les plus fréquents en faveur de cette ouverture sont:

- l'égalité de traitement de tous les consommateurs finaux et producteurs, l'efficacité accrue sur le marché de l'électricité et le renforcement de la concurrence (la plupart des partisans formulent ces arguments; les opposants les citent aussi [parfois] et reconnaissent leur importance);



- la nécessité de cette ouverture pour l'innovation, de nouvelles prestations et une meilleure intégration des énergies renouvelables sur le marché;
- le lien avec l'accord sur l'électricité avec l'UE (qui pose l'ouverture du marché comme condition préalable) et les effets positifs sur la sécurité de l'approvisionnement (grâce à cet accord, d'une part, et à la flexibilisation des tarifs, d'autre part);
- une liberté de choix pour tous les consommateurs finaux.

Dans l'ensemble, la CGCA ainsi que les cantons VD et GE sont opposés à l'ouverture du marché, tout comme l'IBK, le SAB, l'UVS et, en particulier, les villes de Lausanne et Pully. Les Vert'libéraux et le PS y sont eux aussi défavorables. Dans le secteur de l'énergie, la plupart des associations des gestionnaires d'un réseau de distribution (et des entreprises affiliées) ainsi que les petits fournisseurs d'énergie refusent cette ouverture. Des prises de position correspondantes ont été reçues de l'AVDEL, de DSV, de VKE, d'Énergie Thun, d'ESI, d'IB Murten, d'IBI, de Romande Énergie, de SACEN, de SEIC, de SIE, de Sierre Énergie, des SIG, de Solarspar, de SWL, de VAS, de VBE et de VESE. Les organisations d'employés et les syndicats, l'USS, Travail.Suisse, la FPE et le SSP s'opposent clairement à l'ouverture du marché.

Le SAB exige une présentation transparente de l'impact économique de l'ouverture complète du marché de l'électricité en général et plus précisément de ses effets sur les régions de montagne et les zones rurales. Enfin, l'AES, qui est l'association faîtière du secteur de l'électricité, ne se positionne pas clairement en faveur ou contre cette ouverture.

À la place d'une ouverture complète du marché de l'électricité, l'UVS et VKE proposent d'examiner un abaissement du seuil d'entrée sur le marché pour le porter à une consommation annuelle de 50 MWh, contre 100 MWh actuellement. DSV suggère de décider de cette ouverture de manière décentralisée, au niveau des communes, dans le cadre d'une votation populaire.

Les arguments les plus fréquemment évoqués contre l'ouverture du marché sont:

- la mise en péril des investissements dans les technologies renouvelables indigènes et, dès lors, les effets négatifs sur la sécurité de l'approvisionnement;
- la crainte que le mix d'électricité des consommateurs finaux n'engendre davantage d'importations (chargées en CO₂);
- la pression exercée sur les marges des fournisseurs d'énergie ainsi que la dégradation des conditions de travail et, partant, les risques pour le service public.

Plusieurs participants à la consultation (en particulier les Vert'libéraux, le PS, l'UVS, Énergie Thun, SACEN, l'AVDEL, VESE, Travail.Suisse et un particulier) veulent que l'ouverture du marché de l'électricité dépende de la conclusion de l'accord susmentionné avec l'UE. Travail.Suisse et la FPE posent comme condition la création de mesures d'accompagnement pour protéger les travailleurs (notamment l'obligation légale de conclure une convention collective de travail pour la branche). Le secteur de l'énergie évoque parfois l'abandon des certaines règles comme condition préalable à une acceptation de l'ouverture du marché. Certains participants (notamment les associations environnementales) lient leur acceptation à des mesures d'accompagnement ou à des adaptations de la réglementation visant à promouvoir les énergies renouvelables.



2.3.3 Organisation du marché ouvert de l'électricité

Approvisionnement de base et compétences

La définition d'un approvisionnement de base pour les consommateurs finaux dont la consommation annuelle est inférieure à 100 MWh bénéficie globalement d'un large écho favorable. L'EnDK, les cantons AI, BL, SG, SZ, TG et ZH, la CGCA, l'IBK ainsi que le PDC, les Vert'libéraux, le PS et l'UDC expriment leur soutien. Dans le secteur de l'énergie, Alpiq, Axpo, CKW, EWS, les FMV, Groupe E, Ökostrom Schweiz, Regiogrid et VESE acceptent la proposition. Quant à l'économie, aux consommateurs et aux autres participants, le CP, la CCIG, economiesuisse, energieclub, la FRC, gastrosuisse, le GGS, la HKBB, HEV, hotelleriesuisse, Konsumentenforum, RMS, Scienceindustries, la SES, la SIA, swissolar et Swissmem sont favorables à la définition d'un approvisionnement de base. Certains acteurs cités pensent qu'il n'existe aucune nécessité impérative de le créer, mais ils en reconnaissent l'importance pour des raisons politiques³.

Quelques EAE et les associations de l'industrie du gaz et de l'électricité s'opposent à la définition d'un approvisionnement de base, tout comme DSV, l'AES, VAS, VKE, l'AVDEL, EBS Energie, EBM, EKZ, EWB, EWN, EWZ, Regio Energie, Repower, SWL et l'ASIG. Ces participants justifient leur refus par le fait qu'un fournisseur de base ne saurait acquérir une certaine puissance sur le marché en raison des possibilités de changer de prestataire. Un approvisionnement de base (avec des prix régulés) est dès lors inutile. La COMCO ne souhaite un approvisionnement de base qu'en cas de besoin (c'est-à-dire s'il s'avère nécessaire en raison de la situation prévalant sur le marché). DSV et certains autres fournisseurs aimeraient, au plus, une obligation de prévoir un approvisionnement de remplacement.

Quelques participants réclament une réglementation claire des rôles et des responsabilités dans l'approvisionnement de base (art. 5, al. 2). Le canton BE, le PLR, Regiogrid, BKW, EBL, EW Davos, AEE Suisse, Lonza, RMS, swisscleantec, la SIA, l'usic, le VSGS, Konsumentenforum et l'usam sont de cet avis. L'obligation d'un approvisionnement de base doit incomber au fournisseur d'énergie, et non au gestionnaire de réseau. Pour certains participants, le principe de découplage, la promotion de l'innovation induite par une séparation du réseau et de l'énergie ainsi que la compatibilité avec l'UE justifient cette position. BKW, EW Davos, Regiogrid, l'usic et l'usam demandent que le fournisseur ayant, sur le territoire, le plus de consommateurs finaux qui utilisent moins de 100 MWh par an soit le fournisseur de base. Le canton TG rejette explicitement cette réglementation. Alpiq veut que le mandat relatif à l'approvisionnement de base soit attribué en fonction de critères économiques et techniques. Selon plusieurs réponses relatives aux gros consommateurs, l'obligation d'un approvisionnement de base devrait incomber à un seul fournisseur sur tout le territoire suisse («groupe-bilan Approvisionnement de base»). Le GGS précise que la gestion de ce groupe-bilan et l'acquisition de l'énergie feraient l'objet d'un appel d'offres.

Les CFF et InfraWatt demandent que l'approvisionnement de base ne se limite pas aux consommateurs finaux dont la consommation annuelle est inférieure à 100 MWh.

Certains participants issus du secteur de l'énergie (p. ex. Alpiq, Swissgrid, VBE) sont favorables à ce que l'obligation, pour les gestionnaires de réseau, de raccorder les consommateurs finaux et les producteurs dans leur zone de desserte s'étende également aux agents de stockage (art. 5, al. 2).

³ L'approbation découle aussi parfois des déclarations des participants sur l'organisation de l'approvisionnement de base (p. ex. Alpiq, GGS, CP, HEV).



Swissgrid souhaite apporter une précision, à savoir que les raccordements au réseau de transport seront effectués uniquement si cela est nécessaire pour des raisons techniques ou opérationnelles.

Régulation des prix dans l'approvisionnement de base

Les consommateurs tendent à approuver la régulation des prix (contrôle de l'adéquation) dans l'approvisionnement de base. Le Club Énergie Suisse, la FRC, hotelleriesuisse, SKS, l'usam et Travail.Suisse l'indiquent explicitement. D'autres participants y sont implicitement favorables (cela ressort des réponses sur les prescriptions tarifaires).

La plupart des réponses concernant la régulation des prix y sont toutefois défavorables. En particulier, AR, l'UVS, le PBD, le PDC, le PLR, l'UDC, l'AVDEL, l'AES, DSV, Regiogrid, Swisspower, Axpo, BKW, CKW, EBL, EBM, EBS Energie, EKZ, EWL, EWS, Groupe E, IWB, Romande Énergie, les SIG, SIE, StWZ, Regio Energie, EWN, EW Davos, Energie Thun, WWZ, l'ASIG, POWERLOOP, swisscleantec, tiko, economiesuisse, Scienceindustries, Swissmem, Konsumentenforum et le CP refusent cette régulation. De nombreux opposants arguent qu'une simple surveillance des abus (par l'EICom) suffit, car les consommateurs finaux ont la possibilité de changer de prestataire.

Le fait que les tarifs d'électricité de l'approvisionnement de base soient fixés pour un an suscite une large approbation, notamment car cela améliore la sécurité de planification (art. 6, al. 3).

Plusieurs participants à la consultation (en particulier l'EICom, la COMCO, Axpo, BKW, EKZ, StWZ, GESA, GGS, l'AES, Swisspower, POWERLOOP, l'ASIG, la FRC, AEE Suisse, Swissolar et Lonza) veulent que l'uniformité des tarifs repose sur les caractéristiques de soutirage des consommateurs finaux, et non sur leurs caractéristiques de consommation. L'AES, l'EICom et la COMCO soulignent que seules les caractéristiques de soutirage sont déterminantes pour les frais de livraison. L'EICom et la COMCO précisent qu'en cas d'augmentation de la consommation propre et des stocks décentralisés, les consommateurs finaux n'ayant ni stock ni consommation propre seront désavantagés si l'on se base sur le profil de consommation. BKW exige que l'obligation d'uniformité soit entièrement supprimée, car elle restreindrait trop fortement le fournisseur de base ou entraînerait des distorsions par rapport aux producteurs d'électricité sur le marché.

Si la régulation des tarifs était maintenue, plusieurs acteurs réclament des adaptations dans son organisation. Axpo et Regio Energie demandent que les particularités de l'approvisionnement de base (risques liés aux quantités, risques tarifaires et risques de défaillance) soient mieux prises en compte. L'EICom et la SKS souhaite une solution (ex ante) aussi simple que possible. Axpo, EWS, le GGS, le SSP, l'USS et l'EICom craignent qu'un examen de l'adéquation reposant sur un prix du marché comparatif (soit la prise en considération de produits électriques comparables sur un marché libre) soit impossible, car il n'existe aucune information sur les contrats de marché effectivement conclus (problématique des offres fictives). L'IBK, la ville de Zurich, EWB, EWZ, la VESE, Swissolar, l'usam et la SKS souhaitent une réglementation basée sur les coûts de revient en lieu et pas les prix du marché. Les Verts, le PS, la SES et NWA exigent que les prix de référence des qualités d'électricité soient considérés en fonction de leur impact environnemental et d'une certification selon des critères écologiques reconnus.

La SKS est favorable à des baisses de tarif fixées par voie de décision en relation avec les différences de couverture, mais elle veut néanmoins que des remboursements rétroactifs restent possibles même après un changement de fournisseur. En revanche, l'AES s'oppose aux réductions de tarif découlant d'une diminution des différences de couverture et estime qu'elles ne sont pas réalisables en pratique,



car les tarifs pourraient alors passer sous les prix du marché (engendrant une distorsion de ce dernier et un risque de volume).

De manière générale, le secteur de l'électricité souhaite être associé à l'organisation concrète de la régulation des prix.

CKW, EWS et WWZ demandent que l'examen de l'adéquation s'applique uniquement au produit standard, mais pas aux autres produits de l'approvisionnement de base.

Définition d'un produit dans l'approvisionnement de base

La définition, dans l'approvisionnement de base, d'un produit standard qui s'appuie exclusivement sur du courant indigène et comprend une part minimum d'énergies renouvelables dans le mix d'électricité rencontre un large écho favorable (art. 6, al. 2). Elle bénéficie du soutien de l'EnDK, de la CGCA, des cantons AI, BE, BL, BS, LU, SG, SZ, TI et ZH ainsi que des partis PDC, PLR, Vert'libéraux, Les Verts, PS et UDC. De plus, Alpiq, Axpo, BKW, EBM, EWS, EnAlpin, les FMV, le Groupe E, IWB, Regiogrid, l'AESE, InfraWatt, AEE Suisse, Swissolar, la SES, economiesuisse, IGEB, hotelleriesuisse, Scienceindustries, Swissem, tiko, le GGS, Lonza, la FRC, KGTV, le SAB, la CCIG, les RMS, SVUT, Agro Energie Schwyz, le SSP, Travail.Suisse (en partie), l'usam et la HKBB expriment leur accord. Ils pensent que la définition d'un produit peut avoir un effet positif sur les énergies renouvelables suisses (notamment la force hydraulique). Certains participants (qui s'opposent à l'ouverture du marché) précisent que leur approbation de cette prescription doit être comprise comme une proposition conditionnelle, au cas où le marché de l'électricité s'ouvrirait effectivement.

Quelques participants issus principalement du secteur de l'énergie et d'autres participants (AES, DSV, Regio Energie, SIG, SACEN, IB Murten, IBI, EBL, EKZ, EWL, StWZ, WWZ, ASIG, swisscleantec, CP, EIT.swiss, HEV, usam, CFF et COMCO) s'opposent à la définition d'un produit standard en arguant notamment d'une distorsion du marché (avantages des fournisseurs tiers par rapport aux fournisseurs de base) et d'une violation de la neutralité technologique et, dès lors, d'une baisse de la concurrence. Certains participants estiment que cette définition sera trop peu lucrative pour la force hydraulique, et rejettent donc la proposition. L'usam exige que la définition d'un produit standard soit clairement présentée comme une mesure de soutien et que toutes les mesures de soutien existantes soient purement et simplement supprimées. La CGCA s'interroge sur la compatibilité avec le droit européen.

Plusieurs partisans du produit standard souhaitent adapter l'une de ses exigences par rapport au projet mis en consultation. La plupart de leurs réponses (BS, FR, JU, VS, PLR, Vert'libéraux, Les Verts, PS, Swisspower, Energie Thun, IWB, FMV, VESE, AEE Suisse, InfraWatt, Swissolar, Swiss Small Hydro, swisscleantec, NWA, SES, SKS, Suissetec, KGTV, usic, tiko, SAB, SSP et USP) préconisent un produit standard entièrement suisse et exclusivement basé sur les énergies renouvelables («100% d'énergie verte et suisse par défaut»). Travail.Suisse réclame un produit standard qui soit juste majoritairement suisse et, après une phase transitoire, exclusivement issu des énergies renouvelables, car sinon les principales entreprises énergétiques suisses et la force hydraulique seraient avantagées. La CCIG demande au moins 80% d'énergies renouvelables. La ville de Zurich, EWZ et GESA veulent un produit issu uniquement des énergies renouvelables, mais sans directive quant à l'origine (sans quoi les entreprises suisses ayant également investi dans les énergies renouvelables à l'étranger ne pourraient pas les intégrer au produit standard). POWERLOOP et l'ASIG aimeraient que la disposition se contente de prescrire une origine entièrement suisse, sous peine que le produit standard ne comprenne aucune électricité provenant d'installations CCF. Selon InfraWatt, un produit standard ne reposant que sur de l'énergie verte devrait également prendre en compte à 100% l'électricité produite à



partir des rejets de chaleur et des déchets. Enfin, la FRC et SKS préconisent un produit unique et uniforme dans toute la Suisse, avec une part d'énergies renouvelables conforme à la SE 2050. Ces deux associations soulignent que la définition contraignante d'un produit apporte de la transparence et crée une égalité de traitement pour tous les consommateurs finaux suisses.

L'existence d'autres produits en plus du produit standard destiné à l'approvisionnement de base n'est guère critiquée ou est explicitement plébiscitée (p. ex. par plusieurs cantons). Certains participants demandent un cadre juridique pour les produits de l'approvisionnement de base (p. ex. produits issus exclusivement de sources d'énergies renouvelables, interdiction des produits entièrement étrangers, des produits fossiles ou provenant uniquement de l'énergie nucléaire). Pour autant, aucune majorité claire ne se dessine en vue d'une limitation spécifique de la diversité des produits. La COMCO s'oppose aux prescriptions sur les produits dans l'approvisionnement de base, car elles engendreraient une distorsion du marché et enfreindraient la neutralité technologique.

Seuls la CGCA, GR, NE, Alpiq et SACEN réclament un approvisionnement de base limité à un seul produit (qui serait dès lors identique au produit standard).

Approvisionnement de remplacement

Les avis des participants sur l'approvisionnement de remplacement concernent principalement la réglementation des tarifs excessifs dans ce domaine. La FRC, SKS et l'EiCom demandent un plafonnement des prix (au moins) pour les ménages ou souhaitent que les consommateurs finaux soient directement intégrés dans l'approvisionnement de base. Les gros consommateurs finaux veulent utiliser le marché spot comme référence (tarifaire), avec quelques majorations supplémentaires.

Processus de changement

Une grande partie des avis relatifs aux possibilités de changement (al. 1) sont favorables au fait de pouvoir intégrer ou quitter l'approvisionnement de base (au moins) une fois par an (LU, TG, SZ, PDC, Swisspower, Regiogrid, Axpo, CKW, EWS, EKZ, Energie Genossenschaft Schweiz, hotelleriesuisse, gastrosuisse, Konsumentenforum). Un changement annuel semble cohérent avec des tarifs fixés annuellement. En revanche, le PDC, le PLR, BKW, certains (gros) consommateurs finaux (GGS), Konsumentenforum et la COMCO refusent une limitation à un changement annuel (en fin d'année). Ils estiment que cela restreint trop la liberté des consommateurs, et craignent un surcroît de travail à la date de changement. BKW suggère de prévoir en lieu et place des durées minimales pour les contrats.

Certains fournisseurs d'énergie, l'UVS et la ville de Zurich refusent un retrait (non indemnisé) du marché pour réintégrer l'approvisionnement de base réglementé (la devise «libre un jour, libre toujours» devrait également s'appliquer aux consommateurs finaux qui utilisent moins de 100 MWh par an).

Concernant la sortie de l'approvisionnement de remplacement (al. 1, let. c), Alpiq et la FRC exigent au minimum une possibilité de changement mensuelle. Axpo et EWS partagent cet avis en cas de changement pour un approvisionnement du marché, mais réclament le maintien d'un délai ordinaire (annuel) en cas de passage à l'approvisionnement de base.

L'AES et certaines EAE réclament la suppression des compétences réglementaires du Conseil fédéral énoncées à l'al. 1, let. a, c et d.



Concernant la compétence du Conseil fédéral de réglementer les conditions de résiliation des contrats relevant du marché (al. 1, let. d), la FRC et SKS veulent une durée contractuelle maximale de douze mois avec un délai de résiliation de deux mois et l'interdiction du renouvellement automatique du contrat. Certaines EAE et la COMCO estiment que cela restreint trop la liberté de contracter, et rejettent dès lors les dispositions correspondantes.

Droits des consommateurs

Plusieurs requêtes visant à renforcer les droits des consommateurs sont formulées. SKS réclame des bases juridiques pour une plate-forme comparative gérée de manière neutre (par l'EICom), en particulier pour les produits issus du courant vert, afin de fournir aux clients finaux des informations claires et fiables et d'encourager la concurrence. L'association demande également la mise en place d'un médiateur qui s'occuperait spécifiquement des besoins des clients.

La FRC et SKS souhaitent que les contrats puissent être conclus et résiliés aussi facilement que possible (modèle en un clic) et qu'une facturation électronique soit proposée.

Dispositions transitoires

TI, l'AES, DSV et plusieurs EAE réclament un délai suffisamment long pour pouvoir mettre en place l'automatisation et la standardisation nécessaires aux processus de changement (transmission des données et facturation). L'ouverture du marché devrait être effective au plus tôt après une période transitoire de deux ans (à compter du moment où la situation juridique a été clarifiée).

L'AES demande, en lien avec les différences de couverture (énergie), une solution pratique en vue de leur suppression complète dans le cadre d'un décompte final lors de l'entrée en vigueur de l'ouverture du marché. L'EICom exige en revanche une disparition (impérative) dans un délai de trois ans.

Obligation de reprise et de rétribution

VD, l'AES, DSV et Swisspower veulent l'abrogation de l'obligation de reprise et de rétribution (art. 15 LEne), qui empêcherait les gestionnaires de réseau de proposer des tarifs compétitifs tant sur le marché que dans l'approvisionnement de base. Ils estiment que les dispositions constituent une ingérence inacceptable dans la liberté d'entreprendre de certains acteurs du marché.

Si cette obligation devait être conservée même dans un marché ouvert, l'AES, DSV, Regiogrid, quelques autres EAE, le GGS et EIT.swiss exigent que l'électricité soit reprise et rémunérée par un service de collecte indépendant et centralisé (p. ex. le «groupe-bilan pour les énergies renouvelables»). Ils mettent en avant les avantages d'une rétribution uniforme par ce service centralisé (aucune divergence régionale) et l'efficacité accrue au niveau du traitement.

Marquage de l'électricité

SG, les Vert'libéraux, AET, Alpiq, Axpo, EWS, FMV, l'ASIG, POWERLOOP, Swiss Small Hydro, pronovo et KGTV acceptent une réduction de la période de consignation pour le marquage de l'électricité, car cette mesure contribuerait, selon eux, à accroître la transparence et (partiellement) les prix des garanties d'origine (pendant les phases de pénurie). Les avis sont partagés quant à la période de marquage optimale: les FMV pensent qu'un marquage trimestriel est opportun; KGTV et Swiss Small Hydro préconisent une période d'un mois, tandis que la FRC irait même jusqu'à 15 minutes.



Dans l'ensemble, la réduction de la période de consignation est néanmoins clairement refusée. BE, le PLR, l'AVDEL, plusieurs EAE, economiesuisse, le GGS et Lonza sont de cet avis par crainte des charges administratives et d'un renchérissement de l'électricité en hiver. Les producteurs ayant des centrales au fil de l'eau s'inquiètent cependant d'une baisse excessive de la valeur de leur production estivale à cause d'un excédent structurel. Les gros producteurs redoutent un marché illiquide aux prix très volatils.

2.4 Sécurité de l'approvisionnement

Mise en place d'une réserve de stockage

La plupart des participants à la consultation saluent la mise en place d'une réserve de stockage. Quelques cantons, conférences cantonales et communes (BL, JU, LU, VD), certaines associations et entreprises du secteur de l'électricité (Biomasse Suisse, Ökostrom Schweiz, FMV), des associations économiques, techniques et industrielles (CCIG, HKBB, FER, KGTV, usic, SACEN, Scienceindustries), des représentants des consommateurs (hotelleriesuisse, FRC) et d'autres associations (Promé-terre, USP, SAB) y sont favorables et n'émettent aucune réserve sur le fond. La grande majorité des acteurs acceptent certes une réserve de stockage pour assurer la sécurité de l'approvisionnement à court terme, mais ils souhaiteraient des mesures plus étendues pour conserver cette sécurité sur le long terme. C'est notamment le cas de certains cantons, des conférences cantonales et des communes (EnDK, CGCA, AI, BE, BS, GE, SZ, TI, ZH, ville de Zurich, UVS), de la plupart des partis politiques (PBD, PDC, PLR, Les Verts, PS, UDC), des associations et entreprises du secteur de l'électricité (AES, ASIG, VKE, Swisspower, VAS, AET, Alpiq, BKW, Energie Thun, EWZ, Groupe E, IWB, Regio Energie, Repower, SEIC-Teledis, SIG, StWZ, SWL, Energie Genossenschaft Schweiz, SES, Swissolar, VESE), des représentants de l'économie et des consommateurs (CP, economiesuisse, Swissmem, Lonza, Konsumentenforum), des syndicats (Travail.Suisse, SSP) et d'autres acteurs (tiko, Université de Bâle, ZHAW). L'EICom salue les travaux préparatoires concernant une réserve stratégique, mais pense que les bases légales existantes (art. 9 LApEI) sont suffisantes pour mettre en place une réserve de stockage si nécessaire. Le Club Énergie Suisse, Paysage Libre Suisse, les Jeunes UDC SO et l'ACE demandent la création immédiate d'une réserve de stockage en vertu de l'art. 9 LApEI.

Certains participants à la consultation s'opposent à la réserve de stockage. Le canton TG estime que les groupes-bilans sont tenus d'honorer leurs obligations de livraison, et souligne que cette réserve ne fournit aucune capacité de production supplémentaire. Le canton VS déplore que la réserve de stockage n'encourage pas les technologies présentant un horizon de planification et de placement à long terme. Swissgrid considère, sur la base des études d'adéquation, qu'une réserve de stockage n'est pas nécessaire, et refuse le rôle de fournisseur en dernier ressort. De plus, des EAE (Sierra Énergie, SEVJ), des groupements d'intérêts des entreprises énergivores (GGS, IGEB, RMS) et deux associations professionnelles (SIA, SVUT) rejettent la réserve de stockage. Ils arguent notamment que la sécurité de l'approvisionnement doit être considérée à l'échelle européenne et qu'une solution suisse distincte ne résout rien, que l'approvisionnement incombe au secteur de l'énergie ou aux fournisseurs, qu'une réserve n'est pas nécessaire et que les mesures préventives en vigueur (en particulier l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise [OSTRAL]) suffisent. Enfin, Solarspar critique le fait que les nouvelles recettes induites par la réserve de stockage bénéficieront principalement aux centrales à accumulation (et aux centrales à pompage-turbinage).

Certains acteurs (EICom, GGS, Lonza, ASIG) souhaitent que la réserve ne fasse pas l'objet d'un contrat dans chaque cas, mais uniquement en cas de besoin («réserve latente»).



Compréhension des rôles et gouvernance

De nombreux participants à la consultation veulent que les responsabilités soient mûrement réfléchies, décrites de manière cohérente et clairement délimitées (notamment EnDK, AI, Alpiq, USS). EWZ salue le fait que la surveillance et la gestion de la réserve soient confiées à Swissgrid. Le PLR, TI, la ville de Lausanne et certaines associations et entreprises du secteur de l'énergie (AES, DSV, ESI, ASAE, Swisspower, AIL, Alpiq, Axpo, Energie Thun, EWN, Repower, StWZ) demandent en revanche que l'EICom surveille le respect des obligations liées à la réserve. Swissgrid est considéré comme un acteur du marché qui ne devrait bénéficier d'aucun avantage concurrentiel lors de l'acquisition d'énergie de réglage. L'EICom, Lonza et le GGS pensent également que l'EICom devrait surveiller la réservation. De plus, ils souhaitent que les tâches de Swissgrid ne soient pas mentionnées explicitement dans la loi, que la réserve puisse être libérée même sans demande de Swissgrid et que la délégation des modalités au Conseil fédéral soit supprimée. De son côté, Swissgrid aimerait que le Conseil fédéral définisse le dimensionnement et libère la réserve. L'EICom ne devrait assumer aucun rôle opérationnel; elle devrait surveiller le respect des dispositions et la réalisation.

Prise en compte de la flexibilité de la demande

Différents acteurs, dont des cantons et des communes (LU, Lausanne), des partis politiques (PBD, PLR, Les Verts, PS), des associations et entreprises du secteur de l'énergie (ESI, InfraWatt, SES, Swissolar, VBE, AES, AIL, Alpiq, Energie Thun, EWZ, VESE, Repower, SACEN, SIG), des associations économiques (economiesuisse), de gros consommateurs (GGS, Lonza, Swissmem, Swiss Steel) et l'Université de Bâle, aimeraient que les possibilités de réduction de la charge (flexibilité de la demande) soient prises en compte d'emblée dans la constitution de la réserve.

Plafonnement de la rémunération liée à la réservation

Le canton VD salue la possibilité de fixer un plafond pour la rémunération liée à la réservation d'énergie. SACEN souhaite une réglementation stricte pour éviter les rentes oligopolistiques. Le PDC, quelques conférences cantonales, cantons et communes (EnDK, CGCA, AI, BL, BS, SZ, ZH, Lausanne) ainsi que des associations et entreprises du secteur de l'énergie (DSV, ASAE, AES, ASIG, AET, Alpiq, Axpo, Energie Thun, IWB, Repower, StWZ, Suissetec, Swissgrid, Swisspower) expriment leur scepticisme face à un plafonnement. Ils arguent que le droit des cartels suffit pour lutter contre les rémunérations excessives. BKW et le GGS suggèrent que le plafond se base sur les prix ou la limite de prix du marché intrajournalier.

Le PDC, quelques conférences cantonales et cantons (EnDK, CGCA, AI, BL, SZ) ainsi que certaines associations et entreprises du secteur de l'énergie (AET, StWZ, Suissetec, Swisspower) soulignent que la réserve de stockage ou le plafonnement de la rémunération ne doivent pas être utilisés abusivement pour réguler les prix.

Autres sujets

Les participants à la consultation s'expriment également sur plusieurs aspects de la mise en œuvre et de la gestion de la réserve de stockage. Certaines requêtes sont exposées brièvement ci-après à titre d'exemple.



Concernant le recours à la réserve, des associations et entreprises du secteur de l'énergie ainsi que le PLR, les CFF et l'Université de Bâle indiquent que l'utilisation concrète devrait être définie plus clairement. Les cantons AI et SZ proposent de préciser le processus d'utilisation avec les partenaires d'ici la rédaction du message concernant la loi. De plus, des associations et entreprises du secteur de l'énergie (y c. Swissgrid) aimeraient que la réserve de stockage soit mieux délimitée par rapport à l'énergie de réglage.

En matière d'acquisitions, plusieurs associations et entreprises du secteur de l'énergie soulignent qu'un achat échelonné sur plusieurs années peut être judicieux. En revanche, Axpo, economiesuisse et Swissmem pensent qu'une acquisition s'étalant sur plus d'un an est peu opportune, car les évolutions futures ne sauraient être prévisibles et le nombre de prestataires éventuels serait trop faible.

Pour ce qui est du dimensionnement de la réserve, il est précisé que celui-ci devrait être fixé avec prudence (BKW), qu'une autosuffisance aussi longue que possible devrait être retenue (EnAlpin) et que les possibilités existantes de Swissgrid devraient être prises en compte (Lonza). De plus, l'Université de Bâle souligne qu'une grande capacité est disponible quelques heures avant et après une situation de pénurie en Europe, de sorte que cette pénurie devrait être rare et de courte durée.

La répartition des coûts entre l'utilisation du réseau et les groupes-bilans devrait être réglementée plus clairement (ECom, Lonza, StWZ, Swissgrid, Swisspower, VBE). Les représentants des consommateurs (FRC, hotelleriesuisse, Scienceindustries) approuvent les faibles coûts et l'intervention modeste sur le marché. Swissgrid souhaite ajouter les coûts indirects et ceux de la préparation à l'estimation des coûts. De plus, il faudrait tenir compte du fait que les frais élevés d'utilisation de la réserve pourraient entraîner la faillite d'un groupe-bilan. Repower constate que la loi ne comprend aucune directive sur les coûts maximums de la réserve; ZHAW propose de fixer un plafond correspondant.

Quant à la réserve de puissance, EWB et l'Université de Bâle signalent l'importance de la puissance utilisée pour l'énergie réservée. Alpiq aimerait que la puissance ne doive pas être réservée explicitement, tandis que Swissgrid est favorable à une réserve de puissance après la libération de la réserve.

Des cantons, des associations et des entreprises (EnDK, AI, BL, ZH, HKBB, USP, Scienceindustries, tiko) saluent expressément l'ouverture technologique. Selon la ville de Lausanne et quelques associations et entreprises du secteur de l'énergie (AES, DSV, ASAE, Alpiq, Axpo, Energie Thun, Gruyère Énergie SA, Repower, VBE), il faudrait préciser que l'agent de stockage doit se situer en Suisse, à l'exception des centrales hydrauliques frontalières. Swissgrid estime que des centrales étrangères pourraient également participer. La CGCA et Energie Genossenschaft Schweiz suggèrent de restreindre la participation aux énergies renouvelables indigènes. GE, le PS, Les Verts, VESE, la SES et le SSP souhaitent eux aussi une limitation aux énergies renouvelables, mais uniquement si celles-ci ont respecté l'obligation d'assainissement inhérente à la protection des eaux et si le recours à la réserve n'engendre aucun effet d'écluse illicite. Les FMV préconisent une part minimale d'énergies renouvelables suisses. Plusieurs acteurs (AR, ECom, Swissgrid, SAK, GGS, Lonza) aimeraient que la participation à la réserve ne se limite pas aux centrales à accumulateur, mais soit ouverte à tous les producteurs ou, spécifiquement, aux groupes électrogènes de secours (DSV) et aux installations CCF (DSV, POWERLOOP, StWZ, Swissolar, Swisspower, usam, ASIG). Enfin, AET, Alpiq, Ökostrom Schweiz, StWZ et Swisspower veulent que le regroupement (*pooling*) d'installations soit explicitement admis pour participer à la réserve de stockage.

Certains participants à la consultation pensent qu'il est nécessaire de garantir précocement la sécurité de l'approvisionnement à long terme grâce aux centrales suisses (assurant la charge de base). Cette



nécessité est justifiée de plusieurs manières: possibilité d'évolutions défavorables ou de conditions-cadres politiques changeantes dans les pays voisins (Club Énergie Suisse, Paysage Libre Suisse, Jeunes UDC, ACE, FMV, IBK, AES, ZH), protection contre les catastrophes, les crises et les conflits armés (EnDK), défaillance du marché «energy only» (ECom, CGCA), sécurité d'investissement (CGCA, AES, AET) et impossibilité d'examiner toutes les évolutions potentielles lors de l'étude sur l'adéquation du système.

gastrosuisse et BS indiquent que l'intégration dans le marché européen de l'électricité est essentielle à l'économie et constitue une étape importante pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement. De plus, la FER souligne que le maintien de cette sécurité de l'approvisionnement ne saurait reposer sur une solution purement nationale.

Quelques participants (UVS, Club Énergie Suisse, Paysage Libre Suisse) souhaitent globalement une définition plus claire des responsabilités inhérentes à la sécurité de l'approvisionnement.

2.5 Tarification de l'utilisation du réseau: améliorer la conformité au principe de causalité

2.5.1 Tarification du réseau

Les modifications proposées dans la tarification du réseau en vue de tarifs davantage basés sur la puissance ou de nouveaux tarifs innovants reçoivent un écho majoritairement favorable. De nombreux participants réclament cependant une mise en œuvre au niveau de l'ordonnance, sous peine que les principes juridiques de cette tarification soient trop rigides. Par ailleurs, plusieurs voix s'élèvent contre cette mesure et arguent qu'un nouveau secteur décentralisé de l'énergie a besoin d'autres prescriptions tarifaires reposant moins sur la puissance. Les avis sont partagés quant aux changements annoncés pour le report des coûts (en particulier l'application du principe du volume effectif d'énergie nette), qui est réglementé dans l'OApEI.

Prescriptions tarifaires (possibilité de composantes de puissance plus élevées)

L'EnDK, la CGCA, l'UVS et la grande majorité des cantons qui se sont exprimés approuvent la réglementation sans réserve ou en formulant quelques remarques. Les nouvelles possibilités de pondération entre la composante de puissance et celle de travail (pour les consommateurs finaux sans système de mesure de la puissance) ainsi que les adaptations relatives au report des coûts dans l'ordonnance sont saluées. La ville de Zurich indique que la tarification du réseau doit continuer de proposer des incitations en vue d'une consommation propre. Selon l'UVS, les incitations à consommer l'énergie de manière économe et rationnelle ne devraient pas être réduites, en particulier pour les clients ayant des installations de production décentralisées. Le canton GE souhaite que l'on puisse déroger aux tarifs qui, conformément à la loi, ne tiennent jusqu'à présent pas compte de la distance. La ville de Lausanne est favorable à l'adaptation, mais au niveau de l'ordonnance, et souhaite que l'affectation aux catégories de clients inscrite dans la loi s'appuie sur le comportement au point de soutirage.

Le PBD, le PDC et le PLR sont d'accord avec les principes de la réglementation, mais ils préfèrent que celle-ci figure dans l'ordonnance, car cela offre une meilleure flexibilité. Les Jeunes UDC SO saluent une tarification du réseau plus conforme au principe de causalité, mais pensent qu'elle devrait également comprendre une composante de bénéfice qui reflète le prix des prestations d'injection. Le PS, notamment, émet des doutes quant à l'applicabilité de la disposition protégeant les petits consommateurs munis d'un système de mesure de la puissance.



Sur le fond, les gestionnaires de réseau sont favorables à la modification entraînant une tarification plus élevée de la puissance, car elle accroît la conformité au principe de causalité. L'AES, DSV, Swisspower et un grand nombre de gestionnaires de réseau soulignent toutefois que l'art. 14, al. 3, LApEI en vigueur définit les modalités pour la fixation des tarifs. D'autres dispositions restreignent la marge de manœuvre en la matière. Les possibilités permettant de mieux tarifier la puissance devraient donc figurer autant que possible dans l'ordonnance. Swissgrid est elle aussi en faveur d'une tarification plus élevée de la puissance, mais indique que les dispositions actuelles de l'art. 14, al. 3, LApEI ne lui sont pas toujours applicables. La loi devrait le préciser. De plus, il faudrait créer une base légale pour imputer individuellement les pertes de transport et l'énergie réactive. Enfin, compte tenu de sa portée financière, la prise en charge des frais de raccordement au réseau devrait être réglementée dans la loi en s'appuyant sur les dispositions sectorielles et sur la pratique en vigueur.

Du côté des consommateurs, la FRC accepte l'éventualité proposée de prix de puissance supérieurs, car une tarification plus conforme au principe de causalité représente, à ses yeux, un objectif majeur. En outre, elle réaffirme l'importance d'une tarification de réseau flexible respectant cette conformité.

Quant aux milieux économiques, la HKBB, Swissmem, Swiss Steel, Scienceindustries et economiesuisse sont favorables à des prix de puissance éventuellement plus élevés et à une répercuSSION des coûts de réseau sur les consommateurs finaux qui soit plus conforme au principe de causalité. Dans ce contexte, il convient également d'accroître la pression exercée sur les gestionnaires de réseau pour qu'ils réduisent leurs coûts de développement et d'exploitation de l'infrastructure réseau. Il est précisé que des tarifs novateurs pourraient libérer un potentiel de gestion de la demande afin de baisser les coûts de réseau individuels et indirectement liés au système.

L'EiCom est favorable à la proposition de tarifs davantage basés sur la puissance, car ils sont plus conformes au principe de causalité, mais elle s'abstient de suggérer concrètement de nouvelles pondérations. Par ailleurs, compte tenu de la variabilité résiduelle de la tarification du réseau, elle considère qu'une disposition de protection explicite des petits consommateurs finaux n'est pas nécessaire en cas de tarifs innovants qui reposeraient fortement sur la puissance.

Le Club Énergie Suisse approuve une augmentation éventuelle des prix de puissance, mais s'interroge sur l'applicabilité d'une protection des petits consommateurs finaux en cas de tarifs innovants fortement basés sur la puissance. De plus, il préconise une composante de bénéfice supplémentaire dans la tarification du réseau, c'est-à-dire une participation aux coûts versée par les producteurs alimentant le réseau d'électricité. Travail.Suisse, InfraWatt et Suissetec acceptent sur le fond la proposition de prix de puissance plus élevés et plus conformes au principe de causalité. Suissetec souligne l'importance de structures tarifaires aisément compréhensibles et transparentes.

Le canton NW s'oppose à une adaptation au niveau de la loi. En outre, la tarification du réseau devrait refléter le niveau d'efficacité. Concernant les dispositions générales sur la tarification du réseau qui sont énoncées à l'art. 14, al. 3, LApEI, ce canton souhaite également que l'affectation aux catégories de clients s'appuie sur le comportement au point de prélèvement (conformément aux coûts effectivement occasionnés et sans prise en compte d'une éventuelle consommation propre). Le canton AR rejette l'adaptation au niveau de la loi, tout comme un éventuel traitement particulier des autoconsommateurs. Les cantons BS, GR et LU formulent une critique plus approfondie: il n'y a aucune incitation à économiser de l'électricité et la charge des ménages les plus pauvres progresserait. Le canton BS réclame donc des mesures d'accompagnement. Des tarifs plus flexibles et, notamment, variables selon la période devraient être possibles. Le canton LU souhaite des prix du travail supérieurs d'au



moins 80%. Le canton GR refuse l'adaptation sur le fond, car une hausse des prix de puissance correspondrait à la conception de l'«ancien» secteur de l'énergie. Le canton VD est lui aussi critique envers l'adaptation proposée et aimerait pouvoir déroger aux tarifs qui, conformément à la loi, ne tiennent jusqu'à présent pas compte de la distance. Il espère en outre que les coûts imputables des mesures de sensibilisation en matière de réduction de la consommation, qui ont été mis en place avec la stratégie Réseaux électriques, ne seront pas conservés. Le SAB précise qu'une rémunération davantage conforme au principe de causalité pour l'utilisation du réseau ne saurait être envisagée sans tenir compte de la dimension régionale. Les investissements dans l'infrastructure réseau des régions de montagne et des espaces ruraux risquent de perdre de leur attrait.

Le PS et les Vert'libéraux sont contre la réglementation proposée pour la tarification du réseau, car elle incite moins à économiser de l'électricité et la conformité au principe de causalité ne convainc pas dans un secteur de l'énergie décentralisé. Les Vert'libéraux demandent l'abrogation d'une tarification indépendante de la distance et une éventuelle consolidation des coûts de réseau à chaque niveau.

DSV, Axpo, CKW, EWS, SAK, Regiogrid, le VSGS, VBE, EBS, EBM, SEC, SEIC, VKE et d'autres réclament des possibilités (supplémentaires) d'accroître (encore) les prix de puissance, car ceux-ci seront alors plus conformes au principe de causalité. Un nombre significatif de prises de position souhaitent en outre un ajustement des dispositions tarifaires énoncées à l'art. 14, al. 3, LApEI. Par exemple, la répartition par catégorie de clients devrait s'appuyer sur le comportement au point de prélèvement, refléter les coûts effectivement occasionnés et ne pas tenir compte d'une éventuelle consommation propre. Plusieurs gestionnaires de réseau indiquent que les tarifs devraient, à eux seuls, inciter à une gestion stable et sûre du réseau et que le mélange d'objectifs d'efficacité du réseau et d'efficacité énergétique inscrit dans la loi devrait être supprimé. BKW suggère une simplification radicale des prescriptions tarifaires: en plus de la version actuelle de l'art. 14 LApEI, il faudrait préciser dans l'ordonnance qu'une distinction basée uniquement sur l'existence d'une installation destinée à la consommation propre n'est pas admise. DSV souhaite adapter profondément la tarification: la rémunération pour l'utilisation du réseau devrait couvrir les coûts imputables de ce dernier sans financer les charges extérieures au réseau. Les services-système, la rétribution de l'injection, les concessions, etc. ne devraient pas (ou plus) être prélevés par l'intermédiaire du soutirage d'électricité sur le réseau, mais, par exemple, de manière variable via la consommation brute (soutirage d'électricité sur le réseau + consommation propre) ou de manière fixe en fonction de la puissance du raccordement au réseau.

Swissolar, Ökostrom, ASOL et Swisscleantech, notamment, souhaitent des prix de puissance plus faibles. Des composantes de travail de 100% ou, au moins, le maintien du statu quo dans un premier temps sont demandés. La proposition formulée dans l'ordonnance révisée détériore la rentabilité des installations solaires et pénalise les prosummateurs qui déchargent le réseau le midi (charge maximale). Des tarifs plus flexibles sont réclamés: la puissance maximale dépend elle aussi du moment, car toutes les puissances doivent être considérées conjointement lors de l'évaluation de la conformité au principe de causalité. Des tarifs différenciés en fonction des horaires sont davantage conformes à ce principe que la proposition mise en consultation. Les futurs compteurs intelligents permettraient de les mettre en œuvre dans leur intégralité. Swisscleantech aimerait remanier les prescriptions tarifaires afin de créer un marché pour l'utilisation du réseau. Swisscleantech, VESE, Swissolar, KGTV, Ökostrom, l'USP et Energie Genossenschaft Schweiz plaident pour un assouplissement des dispositions légales sur les tarifs indépendants de la distance. Si l'électricité est produite et consommée localement, le consommateur ne devrait pas supporter les coûts des niveaux de réseau supérieurs. Swissolar propose que les communautés d'autoconsommateurs soient exemptées de la rémunération du niveau de réseau 7.



La SKS est plutôt opposée aux modifications de la tarification du réseau et demande que la rémunération pour l'utilisation du réseau ne comprenne en aucun cas des coûts liés à la commercialisation de produits électriques sur le marché libre. Elle souhaite une composante de travail de 100%.

La SES n'approuve pas la proposition relative à la tarification et veut elle aussi des tarifs plus flexibles et axés sur le travail. Elle ne voit dans le projet aucune amélioration de la conformité au principe de causalité dans un secteur de l'énergie décentralisé. Le SSP et l'USS rejettent également la proposition, car aucun signal n'est envoyé aux gestionnaires de réseau pour éviter un développement disproportionné de l'infrastructure réseau.

Dans le contexte d'une tarification du réseau plus conforme au principe de causalité, ZHAW suggère de charger une institution appropriée (p. ex. l'EiCom) de procéder à une analyse des inducteurs de coûts de différentes composantes des coûts de réseau, les gestionnaires de réseau fournissant les données nécessaires. Sur cette base, on utilisera alors une approche unique pour la prise en charge et le report des coûts à tous les niveaux du réseau.

Directives relatives au report des coûts

Comme indiqué précédemment, l'EnDK, la CGCA, l'UVS et la plupart des cantons qui se sont exprimés saluent les adaptations prévues dans l'ordonnance au niveau du système de report des coûts, dont l'accroissement de la composante de puissance et la mise en place du principe du volume effectif d'énergie nette dans la composante de travail.

Le PS et Les Verts soutiennent eux aussi l'adaptation de l'ordonnance concernant l'introduction de ce principe pour le report des coûts.

Parmi les gestionnaires de réseau, Swissgrid et DSV acceptent les modifications proposées dans l'ordonnance, ce dernier souhaitant en plus que le report des coûts soit intégralement réalisé à l'aide des prix de puissance. La SES approuve elle aussi sur le fond les adaptations du report des coûts qui portent sur la mise en place du principe du volume effectif d'énergie nette.

En revanche, plusieurs gestionnaires de réseau (Axpo, RegioGrid, Repower, EBS, Groupe E, SEIC, IB Interlaken, EnAlpin) refusent ces modifications de l'ordonnance. Le modèle actuel est un compromis équilibré entre les intérêts des régions alimentant faiblement la production et ceux des régions qui l'alimentent davantage. Swisspower et StWZ pensent que l'impact des modifications est incertain.

Les milieux économiques sont sceptiques face à l'ajustement proposé du report des coûts. Selon le GGS, IGEB, Swiss Steel et Scienceindustries, le principe du volume effectif d'énergie nette se traduira en partie par des hausses significatives des coûts liés à la rémunération pour l'utilisation du réseau. En particulier, une grande part de la production sera réinjectée si des centrales hydrauliques ou de nombreuses installations photovoltaïques alimentent une petite zone de desserte. Lonza refuse également cette modification de l'ordonnance.

Réglementation relative aux agents de stockage

Le traitement des agents de stockage est abordé avec d'autres aspects de la tarification du réseau. De nombreux participants (EnDK, SZ, AR, VD, BS, UVS, PS, Les Verts, PLR, Swisscleantech, Swisspower, ASIG, notamment) réclament une égalité de traitement pour toutes les technologies de



stockage en citant parfois spécifiquement les batteries, car actuellement seules les centrales à pompage-turbinage sont exemptées de la rémunération pour l'utilisation du réseau. Plusieurs propositions sont formulées en vue d'une exemption étendue des technologies de stockage.

2.5.2 Information et facturation

La proposition visant à publier les tarifs de mesure rencontre un écho très favorable auprès des participants à la consultation (en particulier auprès des consommateurs), car elle accroît la transparence.

Les associations de consommateurs et les fournisseurs (potentiels) de prestations de mesure (RMS, HEV, usam, usic et tiko) saluent la transparence accrue pour les consommateurs finaux, mais pensent qu'il est inutile de conserver l'obligation de publication en cas de liberté de choix totale au niveau des systèmes de mesure. Les consommateurs et les fournisseurs de prestations de mesure veulent des dispositions supplémentaires renforçant la transparence. tiko propose par exemple que les tarifs de la flexibilité des gestionnaires d'un réseau de distribution ainsi que les frais de décompte des prestations de mesure soient publiés. Les RMS souhaitent la divulgation des taxes des services-système ainsi que des coûts induits par les processus de changement (en cas de passage à un autre fournisseur d'électricité). Le PS, la SES, VESE, Swissolar et tiko suggèrent de publier les tarifs de rachat des énergies renouvelables, car ils sont pertinents pour tous les producteurs d'une zone de desserte.

Certains gestionnaires de réseau refusent la proposition visant à publier les tarifs de mesure et à indiquer sur la facture les frais d'exploitation des stations de mesure et des prestations de mesure. L'UVS et EKZ sont certes favorables à la proposition de publier les tarifs de mesure *ex ante*, mais ils s'opposent à une indication *ex post* des coûts de mesure sur la facture. EKZ propose d'y mentionner les frais de la mesure de décompte mais pas leur ventilation. EWD et EKZ suggèrent que la loi puisse contraindre les gestionnaires de réseau à publier l'ensemble des tarifs, mais n'énumère pas les différents postes. Axpo, EW Schwyz et EKZ expriment leur opposition à l'obligation d'information en vigueur concernant les comptes annuels. Swissgrid préconise de faire la distinction entre les obligations d'information des gestionnaires d'un réseau de distribution et celles des gestionnaires d'un réseau de transport, car certains postes énumérés ne s'appliquent pas à ces derniers.

Les obligations d'information sur l'origine de l'électricité (al. 2) rencontrent un écho majoritairement positif (p. ex. SES, VUE, Swiss Engineering, Ökostrom, FRC, SKS et Travail.Suisse). Certains participants à la consultation proposent à titre complémentaire d'inscrire dans la loi une obligation de fournir des garanties d'origine sur une base annuelle (usam, EnAlpin, BKW). D'autres ne voient pas la nécessité d'une obligation d'information *ex ante* en vertu de la LApEI, car l'art. 9 LENE comprend une obligation de marquage *ex post* de l'électricité (PS, UVS, Optimasolar, Lonza, GGS, SES, EKZ, VBE, EKZ).

Le secteur de l'électricité est majoritairement opposé à la norme de délégation et demande sa suppression. Les fournisseurs d'électricité ne devraient respecter que l'art. 9 LENE. Le GGS, Lonza et l'EICOM soulignent que le marquage et la garantie d'origine sont déjà réglementés dans la LENE et dans l'ordonnance du DETEC du 1^{er} novembre 2017 sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM; RS 730.010.1). BKW et l'usam demandent que les informations puissent être fournies sur une base annuelle afin de réduire la charge administrative.

La proposition de publication de certaines conditions contractuelles est saluée notamment par les associations de défense des consommateurs. Il est parfois demandé d'étendre la disposition légale (p. ex. formulation impérative au lieu de potestative ou directives supplémentaires sur la mention de la



qualité environnementale). De plus, le Conseil fédéral devrait fixer des conditions-cadres contraignantes aux fournisseurs d'électricité pour garantir la comparabilité des produits au niveau des consommateurs finaux. En revanche, certains gestionnaires de réseau (BKW, VBE, EKZ, Gruyère Énergie SA, EWD) et l'UVS exigent que seules des conditions générales ne relevant pas de la concurrence doivent être publiées, car les contrats sont soumis au secret d'affaires. D'autres estiment pour leur part que les fournisseurs d'électricité et les gestionnaires de réseau auront, sur le marché libre, un intérêt naturel à publier la composition de leurs produits électriques et les conditions contractuelles.

En relation avec le débat sur l'ouverture complète du marché de l'électricité, il est suggéré de préciser les responsabilités et les modalités d'échange de données entre le gestionnaire de réseau et le nouveau fournisseur (p. ex. responsabilité pour la reprise de l'électricité d'origine renouvelable et la communication des données pertinentes pour la facturation par le gestionnaire de réseau aux nouveaux fournisseurs) afin que le client puisse obtenir une facture consolidée.

2.6 Régulation du réseau (régulation Sunshine et régulation incitative)

La proposition visant à compléter la régulation actuelle du réseau, qui est axée sur les coûts, par une régulation Sunshine rencontre un large soutien. De nombreuses prises de position soulignent la nécessité d'une comparaison équitable (comparer ce qui est comparable), c'est-à-dire qui prenne en compte les particularités des zones de desserte (p. ex. topographique ainsi que nombre et densité des points de raccordement au réseau). Il est parfois précisé que les charges devraient être aussi faibles que possible pour les EAE. Le projet d'évaluation par l'OFEN tend à être accepté, tandis que l'introduction d'une régulation incitative déployant ses effets si les gains d'efficacité obtenus par la régulation Sunshine et leur impact sur les tarifs de réseau sont insuffisants, comme cela est indiqué explicitement dans la loi, fait l'objet de discussions.

Mise en place d'une régulation Sunshine

L'EnDK et la grande majorité des cantons qui se sont exprimés saluent la régulation Sunshine prévue. Celle-ci déploiera ses effets plutôt à moyen terme, car les investissements dans l'infrastructure engendreront des coûts considérables dont l'ajustement sera très lent. De plus, les nouveaux besoins inhérents à l'exploitation du réseau et le déploiement des compteurs intelligents entraîneront des frais supplémentaires. La CGCA et le canton TI mettent en exergue le fait que la régulation Sunshine doit dûment tenir compte des régions de montagne. Le canton BS affirme qu'une concertation avec les groupes (secteurs) concernés ou les acteurs pertinents est absolument nécessaire dans cette régulation. Il s'oppose par ailleurs aux indicateurs concernant la qualité de l'approvisionnement de base dans le réseau, les investissements dans les réseaux intelligents et les systèmes de mesure.

Le PBD, le PDC et le PLR sont favorables à la régulation Sunshine. De manière générale, tous les acteurs concernés devraient participer étroitement à sa mise en œuvre afin d'élaborer un produit final aussi convivial et ciblé que possible. Le PDC déclare que les comparaisons effectuées représentent un atout indéniable pour les clients. Il convient de s'assurer qu'elles ne présentent aucune inégalité de traitement entre les gestionnaires de réseau, qu'elles ne puissent pas être falsifiées en optimisant les types de coûts ou les chiffres-clés et qu'elles n'entravent aucun investissement à long terme. Le PBD précise que les charges doivent être aussi faibles que possible pour les gestionnaires de réseau. Le PS et Les Verts réclament un indicateur supplémentaire sur la part d'énergie qui est certifiée selon des critères écologiques reconnus ou qui y correspond.



Les gestionnaires de réseau et leurs associations soutiennent sur le fond une régulation Sunshine. DSV entend toutefois limiter l'application de cette dernière aux 100 principaux gestionnaires de réseau et affirme que les charges doivent être aussi faibles que possible. De nombreuses prises de position émanant des gestionnaires de réseau demandent une concertation avec le secteur ou les acteurs pertinents. EWB et Regio Energie veulent des possibilités d'intervention formelles vis-à-vis de l'EiCom pour le cas où les données publiées proviendraient d'informations dont la collecte ou l'évaluation sont manifestement déficientes. BKW suggère de publier les données sous-jacentes. De plus, les indicateurs et leur utilisation font l'objet d'un débat critique parmi les gestionnaires de réseau. Concernant les indicateurs, Axpo, EWS et WWZ proposent une réglementation potestative permettant à l'EiCom d'en disposer librement. L'AES, DSV, Axpo, CKW, EWS, WWZ, le VSGS, EWD, Romande Energie, Repower et Energie Thun, notamment, préconisent que la présentation comparative s'appuie sur des méthodes scientifiques fondées pour garantir la fiabilité des résultats. La comparaison des coûts réalisée dans les précédents tests de la régulation Sunshine est parfois remise en question. Il convient de s'assurer que tous les gestionnaires de réseau sont traités de la même façon; une adaptation des critères pour la constitution des groupes est notamment proposée (ESI). Il est souvent conseillé (BKW, Regiogrid, AES, EWD, Energie Thun) de n'effectuer aucune comparaison des coûts individuels, mais une analyse des coûts totaux. Plusieurs participants demandent ici et là la suppression d'autres indicateurs. Selon Swissscleantech, il est important que les comparaisons réalisées fournissent effectivement des informations supplémentaires; l'association souhaite dès lors remanier la disposition.

Fleco Power, EKT et adaptricity approuvent la mise en place d'une régulation Sunshine et, de manière explicite, la nécessité d'un indicateur sur les investissements dans les réseaux intelligents, et veulent une extension au potentiel de flexibilité raccordé au service du réseau. Swissmig, Swisssolar (ainsi que la SES, VUE, un particulier et VESE) demandent des indicateurs supplémentaires, notamment sur la fréquence du non-respect de la qualité d'approvisionnement selon une norme technique (EN 50160), sur les coûts du maintien de la qualité de l'électricité et de la tension ou sur la part des nouvelles énergies renouvelables produites ou acquises.

Les représentants des milieux économiques et des consommateurs acceptent sur le fond la régulation Sunshine. En particulier, les milieux économiques indiquent à maintes reprises que les adaptations législatives de la réglementation des coûts de réseau constituent une mesure très importante dans le cadre de la révision pour obtenir une réduction des coûts dans le domaine du réseau.

Dans son modèle de régulation Sunshine, l'EiCom souhaite une formulation potestative pour les indicateurs afin de pouvoir en disposer librement. Elle estime également que la mise en place d'un indicateur sur les investissements dans les réseaux intelligents n'est actuellement pas réalisable. De plus, lors de la mise en œuvre de cette régulation, elle souhaite pouvoir également prendre en compte des données dont elle disposait déjà avant l'entrée en vigueur de la révision (et publier les résultats correspondants). Sinon, seul l'examen isolé d'un gestionnaire de réseau serait possible au début.

Les syndicats apprécient le fait que la régulation Sunshine améliore la transparence sur la qualité de l'approvisionnement, les investissements et les tarifs.

Eu égard aux expériences passées, EnAlpin, EWD, Regio Energie et VKE expriment leur scepticisme face à la mise en place d'une régulation Sunshine et tendent à privilégier le maintien du statu quo.



Régulation incitative

Comme indiqué précédemment, l'EnDK et la plupart des cantons qui se sont exprimés sont également favorables au mandat légal confié au Conseil fédéral, qui l'autorise à soumettre une régulation incitative si les gains d'efficacité et leur impact sur les coûts de réseau sont insuffisants.

Concernant l'évaluation de la régulation Sunshine, qu'il approuve par souci d'efficacité, et l'introduction éventuelle d'une régulation incitative, le PLR suggère que le Conseil fédéral précise dans l'ordonnance, en concertation avec les représentants du secteur, ce que les gains d'efficacité exigés englobent, c'est-à-dire à quel moment concret une régulation incitative devrait être mise en place.

La proposition de réglementation à deux niveaux obtient le soutien explicite d'Alpiq, qui se demande toutefois si la régulation Sunshine amènera des gains d'efficacité, notamment en l'absence de dissociation complète des fournisseurs d'énergie et d'incitations financières. Une régulation incitative devrait donc pouvoir être mise en place comme prévu, notamment car les atouts d'une ouverture du marché ne seront plus perceptibles en cas de hausse des coûts de réseau. IB Interlaken souhaite l'examen d'une régulation incitative, car l'organisation de la régulation Sunshine ne garantit pas une comparaison équitable, fixe des incitations erronées en matière d'investissements et de planification du réseau et, en l'état actuel des choses, ne devrait pas améliorer durablement l'efficacité des coûts.

Le GGS et Lonza saluent explicitement la possibilité d'introduire une régulation incitative. Celle-ci devrait toutefois pouvoir être mise en œuvre directement en révisant l'ordonnance, sans passer par le Parlement. Swissmem, Scienceindustries, la HKBB et economiesuisse demandent des prescriptions ou des objectifs concrets sur les réductions de coûts recherchées dans le domaine du réseau. L'OFEN devrait fixer des objectifs de réduction des coûts qui seraient pris en compte dans l'évaluation. Il faudrait également s'assurer que les gestionnaires de réseau fournissent les données nécessaires à l'EICom.

La SIA est d'avis qu'une régulation incitative devrait être introduite directement, car c'est une pratique courante à l'étranger; elle serait dès lors également réalisable en Suisse. Les consommateurs finaux pourraient ainsi économiser entre 190 et 270 millions de francs par an.

Le canton NW et l'UVS s'opposent à ce que le Conseil fédéral puisse éventuellement soumettre une régulation incitative. De plus, NW formule des remarques critiques sur la comparaison précédente des coûts de réseau (lors du test de la régulation Sunshine) et refuse, tout comme l'UVS, les indicateurs concernant la qualité de l'approvisionnement de base et du réseau, les investissements dans les réseaux intelligents et les systèmes de mesure. Par ailleurs, les résultats des comparatifs réalisés dans le cadre de la régulation Sunshine devraient être plus transparents et mis à la disposition des gestionnaires de réseau.

Le PDC rejette, pour sa part, la possibilité évoquée dans la loi que le Conseil fédéral passe à une régulation incitative.

L'AES, DSV, Swisspower et la grande majorité des gestionnaires d'un réseau de distribution sont opposés à l'introduction éventuelle d'une régulation incitative et, parfois aussi, à l'évaluation de la régulation Sunshine. On ignore quels critères permettront de déterminer si les gains d'efficacité sont suffisants, et le Conseil fédéral peut d'ores et déjà examiner régulièrement l'évolution des coûts de réseau et proposer d'éventuelles modifications législatives. De plus, il n'a pas besoin d'une compétence expli-



cite pour introduire une régulation incitative. Des insécurités juridiques liées au changement de système sont parfois mentionnées, et l'opinion selon laquelle les coûts de réseau présenteraient d'importantes inefficacités en Suisse est contestée. Par ailleurs, la référence statistique des coûts de réseau qui est utilisée dans cette approche alternative est critiquée par rapport à sa capacité de recenser les différences entre les gestionnaires de réseau. ESI s'oppose à une introduction «automatique» de la régulation incitative.

L'EICom accepte l'évaluation de la régulation Sunshine, mais pas la disposition légale explicite et détaillée sur l'introduction d'une régulation incitative.

Travail.Suisse réclame l'ajout d'une protection des conditions salariales si la régulation incitative devait être mise en œuvre. De plus, l'organisation estime que la proposition comprend deux réglementations qui se recoupent partiellement.

Autres aspects de la réglementation des coûts de réseau

Pour ce qui est des autres aspects de la réglementation des coûts de réseau, le secteur et la ville de Lausanne, principalement, débattent sur l'affirmation selon laquelle le taux de rendement des fonds propres (*Weighted Average Cost of Capital*, WACC) s'appliquera aux seuls coûts de capital. L'AES, DSV et Axpo, notamment, indiquent que la pratique de l'EICom et les directives de la branche comprennent, au niveau des coûts d'exploitation, des composantes de coûts qui présenteraient les caractéristiques des coûts de capital et devraient donc être rémunérées à l'aide du WACC. Dans le même temps, d'autres participants (dont Ökostrom Schweiz) soutiennent explicitement ces clarifications législatives. De plus, le secteur (AES, DSV, Axpo, CKW, BKW et Swissgrid, notamment) précise que les coûts des droits et servitudes devraient être considérés comme des coûts de capital. DSV souhaite, entre autres, que les coûts du conseil en énergie fassent également partie des coûts imputables. En outre, plusieurs participants aimeraient que l'imputabilité des coûts de sensibilisation à la réduction de la consommation reste possible. Certains (EICom, GGS, Lonza) demandent que les mesures innovantes ne soient pas imputables aux coûts de réseau, car ils craignent un encouragement parallèle.

2.7 Flexibilités

Les règles concernant la flexibilité dans les réseaux de distribution sont majoritairement approuvées et sont considérées comme importantes pour le secteur de l'énergie. Plusieurs simplifications plus ou moins détaillées des dispositions proposées sont demandées, notamment par la branche des gestionnaires de réseau, qui souhaite dans le même temps des droits d'accès plus étendus aux flexibilités.

L'EnDK, la CGCA et la plupart des cantons qui se sont exprimés sont favorables aux règles proposées pour l'utilisation des flexibilités par les consommateurs finaux, les producteurs et les exploitants de stockage. L'attribution juridique de la propriété de la flexibilité aux personnes qui la mettent à disposition est expressément saluée. De plus, il est compréhensible que cela puisse limiter en partie les investissements dans l'infrastructure réseau. L'UVS et le canton GE soulignent la nécessité de règles opérationnelles simples. Le canton LU souhaite que des conditions contractuelles individuelles puissent également être conclues avec des consommateurs de taille moyenne. Le canton GR réclame une obligation d'implémenter une interface uniforme ou une obligation d'harmonisation allant dans ce sens pour gérer la flexibilité des nouveaux appareils présentant un potentiel correspondant. À titre complémentaire, le canton BL demande que le message montre le lien entre la régulation de la flexibilité et celle du stockage.



Le PLR et le PDC acceptent la réglementation proposée, mais précisent qu'elle devrait comporter des règles suffisamment simples et pratiques. La marge de manœuvre pour conclure des contrats ne devrait pas être restreinte trop fortement. Le PLR refuse que la compétence du Conseil fédéral inscrite dans l'ordonnance soit trop étendue. Les Vert'libéraux sont également d'accord et réclament des incitations pour mettre à disposition les réserves locales d'énergie, éviter les situations de surcharge du réseau et assurer la qualité (maintien de la tension, compensation de la puissance réactive). Les incitations qui utilisent indirectement l'extension du réseau comme un moyen d'accroître l'indemnisation pour l'utilisation du réseau devraient être abrogées. Le PBD approuve lui aussi la disposition, mais souhaite des règles moins détaillées et met notamment en exergue l'importance d'un droit d'intervention ultime garanti pour le gestionnaire de réseau.

Alpiq, tiko et Swisscleantech, notamment, estiment que l'introduction d'une régulation de la flexibilité est une mesure importante, car elle offre une alternative à l'extension du réseau. Swisscleantech et KGTV pensent même que la gestion des flexibilités prime cette extension. Les conditions-cadres devraient être définies sur cette base. Les efforts de l'économie privée pour créer un marché des flexibilités devraient être soutenus et encouragés de manière ciblée. En particulier, il conviendrait de définir des incitations connexes pour mettre à disposition les réserves locales d'énergie, éviter les situations de surcharge du réseau et assurer la qualité. Alpiq précise que l'acquisition de flexibilités utiles au réseau par les gestionnaires de réseau devrait être aussi transparente que possible, car ceux-ci disposent fréquemment de leurs propres flexibilités. L'entreprise demande donc que l'achat de flexibilités auprès de producteurs et de consommateurs prenne la forme d'un appel d'offres non discriminatoire. Des conditions négociées individuellement entraîneraient une certaine opacité. tiko souhaite elle aussi une conception neutre sur le plan technologique et s'oppose à des conditions contractuelles différenciées en fonction du potentiel de flexibilité. Ces deux participants refusent des droits d'accès garantis pour les gestionnaires de réseau, sauf en cas d'urgence. Tout accès d'urgence aux flexibilités devrait entraîner une indemnisation. De même, le critère «lorsque cela s'avère globalement judicieux» devrait être supprimé lors de la prise en compte de la flexibilité dans la planification du réseau, car le potentiel d'utilisation de la flexibilité au service du réseau pourrait alors être sous-exploité dans la pratique. Selon tiko, le Conseil fédéral ne devrait pas fixer les droits d'accès garantis des gestionnaires de réseau par technique de production ni disposer d'une compétence réglementaire pour les coûts externes incombant aux gestionnaires d'un réseau de distribution pour l'utilisation de la flexibilité. Alpiq aimerait une compétence réglementaire supplémentaire pour une flexibilité particulièrement utile au réseau. tiko veut en outre une dissociation des gestionnaires d'un réseau de distribution.

Ökostrom et Fleco Power, notamment, acceptent la réglementation proposée, mais critiquent les droits d'accès garantis des gestionnaires de réseau, qu'ils estiment contraires aux droits des détenteurs. Dans tous les cas, la rémunération doit s'appuyer sur les coûts d'opportunité. Swissgrid pense que l'expression «utilisation transitoire» est illogique dans les modalités des droits d'utilisation garantis. Soit les mesures contribuent au maintien de l'approvisionnement en électricité, soit elles n'y contribuent pas. Le caractère transitoire n'est pas pertinent ou il est vague. En outre, Swissgrid demande que le Conseil fédéral réglemente de manière contraignante les obligations de transparence et de publication des gestionnaires d'un réseau de distribution, la protection des détenteurs de flexibilité et les cas dans lesquels les rémunérations et autres conditions contractuelles de ces gestionnaires restreignent si fortement les autres utilisations des flexibilités qu'aucun marché ne se développe. En particulier, la flexibilité devrait être utilisée en premier lieu au service du système. Son utilisation devrait être coordonnée avec Swissgrid pour garantir l'exploitation optimale de ces ressources.



La FRC et SKS approuvent la régulation de la flexibilité, mais réclament un durcissement de la protection des droits des détenteurs. Elles soutiennent explicitement les prescriptions relatives à des conditions contractuelles uniformes. De plus, des directives explicites sur l'*opt-in*, des offres facilement compréhensibles, la garantie d'une facture plus basse en cas d'accès à la flexibilité, des informations transparentes et une surveillance effective des prix par l'EICom sont importantes. Selon la FRC, la nécessité d'un accès par un gestionnaire de réseau devrait être attestée. En outre, les avantages éventuels des gros clients devraient être évalués pour mettre les détenteurs de flexibilité sur un pied d'égalité. La FRC exige également l'introduction de tarifs dynamiques dans le cadre de la régulation de la flexibilité.

Cette dernière est saluée par les milieux économiques. Swissmem fait toutefois remarquer que la flexibilité du côté de la demande devrait disposer de la même liberté d'action que les producteurs conventionnels afin de proposer ses prestations sur différents marchés tout en optimisant son rendement. Les droits d'accès garantis des gestionnaires de réseau sont critiqués sur ce point. L'usam demande que la propriété de la flexibilité soit clairement établie. Pour le GGS et Lonza, les droits d'accès à la flexibilité au service du réseau, d'une part, et au service du système, d'autre part, ne sont pas clairement délimités et il faudrait y remédier. IGEB, Lonza, le GGS et les RMS ajoutent que la régulation de la flexibilité ne saurait engendrer des coûts supplémentaires. La flexibilité peut être obtenue grâce à des tarifs différenciés sans que les coûts dépassent ceux d'une exploitation normale du réseau. Les possibilités accrues de gestion constituent au contraire un avantage.

La COMCO et l'EICom acceptent également sur le fond la mise en place d'une régulation de la flexibilité. Celle-ci inscrit dans la LApEI la gestion des flexibilités et la coordination destinée à prévenir les conflits d'utilisation entre les nombreux acteurs potentiellement concernés. Des critiques sont néanmoins formulées sur son organisation. La COMCO demande que des conditions contractuelles non discriminatoires soient au moins exigées. Le prix de l'utilisation de la flexibilité ne devrait pas être prescrit aux acteurs, et toute différenciation supplémentaire de ces dernières en relation avec les possibilités contractuelles est obsolète. Il convient en outre de renoncer dans le message aux commentaires supplémentaires selon lesquels les gestionnaires d'un réseau de distribution devraient appliquer de manière aussi équilibrée que possible à leurs partenaires contractuels les conditions d'utilisation convenues. De même, aucun droit d'utilisation garanti ne devrait être accordé aux gestionnaires de réseau, sauf en cas d'urgence, car ceux-ci peuvent toujours acquérir des flexibilités sur le marché. L'utilisation de ces dernières devrait être rémunérée même en cas d'urgence. De l'avis de l'EICom, la loi devrait indiquer plus clairement que le recours à la flexibilité au service du réseau en lieu et place d'une extension dudit réseau est judicieux (uniquement) si l'exploitation de ce dernier gagne ainsi en efficacité (ou en rentabilité), en sécurité ou en performance. En outre, l'EICom déplore que la LApEI ne comporte aucune prescription, hormis celle sur l'uniformité des contrats. Si aucune infraction ou disposition de protection n'est définie, l'Eicom ne peut procéder à aucun contrôle en la matière. Le Conseil fédéral devrait donc être tenu d'édicter des règles correspondantes. Une évaluation éventuelle par l'EICom devrait également faire partie des tâches de cette dernière, qui sont réglementées à l'art. 22 LApEI. On peut toutefois se demander si elle relève du domaine de compétences d'un régulateur.

L'USS et le SSP acceptent le principe d'une réglementation. Les CFF soulignent que les gestionnaires d'un réseau de distribution ne devraient pas être les seuls à pouvoir utiliser la flexibilité. Des tiers devraient également avoir la possibilité de proposer à ces gestionnaires des produits pour l'exploitation du réseau. La SIA est plutôt favorable à l'approche réglementaire et souhaite participer, en plus du secteur, à l'élaboration des règles détaillées. Elle aussi demande des tarifs dynamiques. ZHAW déclare que l'utilisation gratuite de la flexibilité par les gestionnaires de réseau devrait se limiter aux cas



dans lesquels cela est économiquement judicieux. Les cas d'application devraient être précisés. Par ailleurs, le terme de flexibilité devrait être étendu aux charges non imposables en vue de la mise en œuvre de contrats interruptibles, toute suspension devant alors être rémunérée conformément aux coûts d'opportunité standardisés.

Les cantons AR, NW, TG et ZH se montrent plus critiques vis-à-vis de la régulation de la flexibilité. Le canton TG accepte certes la mesure, mais il demande de renoncer aux règles unilatérales à la charge des gestionnaires de réseau et de garantir une exploitation sûre et efficace de ce dernier. Le canton NW veut que les gestionnaires d'un réseau de distribution puissent facturer les coûts externes de l'utilisation de la flexibilité. De plus, NW et ZH déclarent que la solution *opt-out* concernant l'accès des gestionnaires de réseau devrait être conservée pour les systèmes de commande et de réglage existants. Le canton NW demande en outre que les gestionnaires de réseau disposent d'un droit d'accès gratuit à 3% de l'injection et que celui-ci puisse être étendu. Lausanne refuse la régulation de la flexibilité. Le canton AR est lui aussi partisan d'une disposition légale restrictive, car la flexibilité ne saurait être intégrée à la planification du réseau.

Les gestionnaires de réseau veulent que l'on renonce aux règles unilatérales qui sont à leur charge et que l'on garantisse une exploitation sûre et efficace du réseau. BKW et de nombreux autres gestionnaires de réseau saluent l'inscription, dans la loi, d'un droit des détenteurs de flexibilité. D'autres règles comporteraient des prescriptions extrêmement détaillées et parfois restrictives pour les gestionnaires de réseau, mais ne seraient pas nécessaires. Ceux-ci sont déjà tenus d'exploiter efficacement le réseau. Par ailleurs, la prise en compte de la flexibilité dans la planification du réseau pose des problèmes de mise en œuvre, notamment car la flexibilité n'est pas disponible au moment où l'on en a besoin. On peut également se demander ce que l'on entend par rémunération adéquate. Les coûts d'opportunité sont donc difficiles à déterminer pour la durée de vie de la section concernée du réseau. Un grand nombre de gestionnaires de réseau ainsi que l'AES, DSV et Swisspower soulignent que l'utilisation contractuelle de la flexibilité occasionne des dépenses supplémentaires au gestionnaire d'un réseau de distribution, au gestionnaire des réseaux en amont ou au responsable du groupe-bilan. Celles-ci devraient être répercutées sur les détenteurs de flexibilité de manière objective et selon le principe de causalité. EKZ et SACEN souhaitent qu'il soit possible d'interdire aux gestionnaires d'un réseau de distribution d'utiliser la flexibilité. De nombreux gestionnaires de réseau et Swisscleantech indiquent qu'une grande partie de la flexibilité risque de ne pas être utilisée en raison de la réglementation proposée, ce qui n'est pas souhaitable sur le plan économique. La réglementation transitoire énoncée à l'art. 31f OApEI (*opt-out*) devrait donc être conservée sur le long terme. L'AES, Axpo et d'autres gestionnaires de réseau réclament des simplifications pour les conditions contractuelles en ce sens que les gestionnaires d'un réseau de distribution devraient seulement être tenus de conclure des contrats non discriminatoires aux conditions du marché avec les détenteurs de flexibilité. Les autres détails devraient être supprimés, en particulier l'exigence de conditions contractuelles uniformes qui va trop loin.

DSV souhaite que les flexibilités puissent être utilisées en premier lieu pour optimiser le réseau, comme l'exige le principe ORARE⁴. Elles ne devraient pouvoir être négociées sur un marché qu'en second lieu, les gestionnaires d'un réseau de distribution ne devant supporter aucun coût supplémentaire en la matière. L'AES, DSV, le VSGS, Swisspower et de nombreux gestionnaires de réseau demandent que la loi accorde à ces derniers des droits d'accès gratuits allant jusqu'à 3% de l'injection. Les éventuelles possibilités d'accès à l'injection et à la charge qui vont au-delà devraient elles aussi être gratuites jusqu'à un pourcentage précis, y compris pour une utilisation transitoire. Axpo et EWS

⁴ ORARE = optimisation du réseau avant renforcement et avant extension



veulent que les gestionnaires de réseau fixent eux-mêmes les droits d'accès. De manière analogue, l'AES, DSV et beaucoup de gestionnaires de réseau refusent que le Conseil fédéral définisse les modalités de la régulation de la flexibilité dans l'ordonnance. L'ajout, dans la loi, d'un article précisant que les consommateurs finaux et les autres personnes raccordées directement ou indirectement au réseau soutiennent leur gestionnaire de réseau en cas de mesures garantissant une exploitation sûre dudit réseau est également demandé.

VAS, Sierre Énergie, Regio Energie, SIE, EnAlpin, WWZ et SWL refusent sur le fond la régulation proposée de la flexibilité. Ils arguent qu'aucun gros volume contrôlable ne devrait être généré dans les cinq ans à venir. Le négoce de la flexibilité et les incertitudes en découlant auront globalement un impact négatif sur la stabilité de l'approvisionnement, générant dès lors des coûts supplémentaires et de l'inquiétude. AEM, ESI et Romande Énergie sont eux aussi critiques, voire opposés à la régulation.

La fédération Paysage Libre Suisse déclare que la protection des données reste à définir pour l'accès à la flexibilité, tandis que Travail.Suisse met l'accent sur la protection des travailleurs face à la numérisation croissante.

2.8 Améliorations concernant les services-système

Travail.Suisse salue explicitement les différentes propositions. La clarification selon laquelle Swissgrid peut acquérir des services-système en association avec des gestionnaires de réseau de transport étrangers reçoit un écho favorable. Une partie du secteur de l'électricité, en particulier l'AES, DSV, Alpiq, Axpo, BKW et Repower, demande que Swissgrid y soit autorisée uniquement si les acteurs suisses du marché peuvent dans le même temps proposer des services-système au-delà de la zone de réglage.

La précision concernant la garantie des services-système par Swissgrid est approuvée sur le fond. Une partie du secteur de l'électricité, notamment l'AES, DSV, Alpiq, BKW et Repower, réclame cependant, en plus des dispositions générales, une indication mentionnant que Swissgrid ne doit pas exploiter elle-même des installations compatibles avec les services-système.

La nouveauté proposée selon laquelle Swissgrid prend en compte prioritairement les offres comportant une utilisation efficace de l'énergie en termes de consommation lors de l'acquisition de services-système tend à être acceptée. En particulier, le PS, Les Verts, AEE Suisse, la SES, InfraWatt, Biomasse Suisse, l'ASCAD, EWB, le GGS et Lonza souhaitent que les producteurs soient eux aussi considérés. En revanche, Swissmem, Ökostrom Schweiz, les CFF, Swissgrid et Energie Thun demandent sa suppression en arguant que le réseau électrique du futur dépendra de tous les types de flexibilités.

2.9 Réduction des inégalités de traitement actuelles en Suisse

Swissgrid, DSV, le Club Énergie Suisse et Paysage Libre Suisse saluent l'abrogation des dispositions légales imposant d'utiliser en priorité certaines fournitures d'électricité lors de l'attribution des capacités des réseaux de transport et de l'acquisition d'énergie de réglage. Ces obligations étaient irréalisables dans la pratique. L'UVS, SACEN et le PS Neuchâtel ont un avis différent, du moins en ce qui concerne l'attribution des capacités des réseaux de transport. De plus, la suppression de cette obligation contredit la Stratégie énergétique 2050.



2.10 Liberté de choix au niveau des systèmes de mesure

Un groupe plutôt restreint, dont l'EnDK, la CGCA, AG, BS, JU, SZ, TI et le PBD, est favorable à la proposition présentée en consultation, qui accorde des libertés de choix aux gros consommateurs finaux et aux gros producteurs. Cette proposition reçoit également le soutien de quelques acteurs du secteur de l'électricité et d'autres associations. Alpiq, FMV, Ökostrom Schweiz, Energie Genossenschaft Schweiz, Swiss Small Hydro, la FER, Swissmem et Travail.Suisse s'expriment en ce sens. De plus, certains de ces participants acceptent explicitement l'obligation de présenter les coûts de mesure de manière transparente (p. ex. EnDK).

La majorité des acteurs est opposée à la liberté de choix partielle énoncée dans le projet mis en consultation. Un vaste groupe estime justifié que les gestionnaires de réseau soient responsables de la mesure (monopole). Un autre groupe important pense que la liberté de choix est adéquate et demande son extension à tous les consommateurs finaux, producteurs et exploitants de stockage.

Les cantons AI, FR, NE, VD et NW refusent le projet mis en consultation et souhaitent que la compétence soit allouée aux gestionnaires d'un réseau de distribution. L'UVS précise que la plupart de ses membres sont opposés à la proposition, en particulier parce qu'ils craignent des charges supplémentaires pour un avantage assez restreint (alors que seule une faible proportion d'acteurs peut bénéficier de la liberté de choix) et doutent de la compatibilité avec le déploiement des compteurs intelligents. Dans le même temps, l'UVS ajoute qu'une partie de ses membres salue la solution, car elle permet de nouvelles offres et prestations de mesure. Au niveau des partis politiques, le PDC rejette la proposition présentée en consultation, car il doute lui aussi de ses avantages (eu égard au faible nombre de stations de mesure concernées). Les associations et entreprises du secteur de l'électricité (en particulier les gestionnaires d'un réseau de distribution) s'opposent le plus fortement à cette proposition.

AET,

l'AVDEL, l'AES, DSV, ESI, VAS, VBE, VKE, le VSGS, Swisspower et l'ASIG expriment leur refus.

Dans le détail, un grand nombre de gestionnaires d'un réseau de distribution et de services publics municipaux ainsi que de grands fournisseurs d'énergie se montrent critiques à l'égard de la proposition. Les principales critiques portent sur la crainte de charges supplémentaires (nouveaux processus et nouvelles procédures) et sur la complexité accrue, qui est disproportionnée par rapport au volume relativement faible du marché. De plus, les coûts pour l'économie sont supérieurs au potentiel de rendement. Des expériences internationales sont parfois citées. L'ampleur de l'intervention étatique dans la solution proposée est perçue de manière très négative. Elle est excessive au regard de l'avantage minime. Quelques acteurs pensent que l'utilisation croissante des compteurs intelligents réduira automatiquement les problèmes éventuels concernant la qualité des données. Enfin, il est souligné qu'un changement de compétences au niveau des systèmes de mesure va à l'encontre du principe de sécurité juridique et de protection des investissements (notamment en relation avec le déploiement des compteurs intelligents). Selon l'USS et le SSP, il est opportun que la compétence incombe aux gestionnaires d'un réseau de distribution. Les syndicats déplorent cependant l'absence de contrôle des coûts. Ils réclament donc une vérification des tarifs de mesure (auprès des gestionnaires de réseau) par l'EICOM et espèrent que cela augmentera la transparence pour tous les consommateurs finaux.

BE, SH et TG souhaitent une liberté de choix totale au niveau des systèmes de mesure. Ils citent les problèmes actuels, à savoir des coûts de mesure très différents (malgré la réglementation de l'EICOM) et des conditions divergentes, notamment pour les mesures dans les installations photovoltaïques. Ces cantons pensent que la solution passe uniquement par une liberté de choix totale, et renvoient en particulier aux expériences positives enregistrées à l'étranger. Parmi les partis politiques, le PLR et les



Vert'libéraux sont clairement favorables à une liberté de choix pour tous les points de mesure. Ils déplorent que la proposition mise en consultation soit discriminatoire pour les petits consommateurs, engendre des distorsions sur le marché et se traduise par des charges élevées en matière de réglementation et de mise en œuvre, qui sont disproportionnées au regard du faible nombre de stations de mesure. Une liberté de choix totale pourrait bénéficier à quelque 4 millions de stations de mesure (au lieu d'environ 55 000), ce qui permettrait de réduire les coûts et d'encourager l'innovation. Seules quelques entreprises du secteur de l'énergie privilégieraient une liberté de choix totale à la proposition présentée en consultation en raison du rapport coûts/avantages (p. ex. Alpiq et Axpo). Plusieurs associations et entreprises en lien avec les milieux économiques et la défense des consommateurs sont favorables sur le fond à une liberté de choix totale (economiesuisse, usam, FER, USP, Union pétrolière, Scienceindustries, HEV, IGEB, GGS, Lonza, RMS, tiko, Swiss Textiles, CFF et tiko). D'autres acteurs importants du domaine des énergies renouvelables, de la construction et de l'industrie des technologies (AGRO Energie, swissolar, Swissscleantech, SIA, usic, SVUT, KGTV, EIT.swiss et Suissetec) partagent cet avis. Enfin, la SKS, la HKBB et la COMCO saluent une liberté de choix totale.

Le PS, Les Verts et la SES ne s'opposent pas aux libertés de choix au niveau des systèmes de mesure, mais ils regrettent que les coûts de mesure des producteurs ne soient plus imputables (comme éléments des coûts de réseau) dans la solution proposée. Ils demandent que celle-ci soit modifiée sur ce point. Sinon, il conviendrait de privilégier la solution actuelle dans laquelle la responsabilité incombe aux gestionnaires d'un réseau de distribution, en l'assortissant toutefois d'une réglementation destinée à éviter les coûts disproportionnés.

AEE Suisse propose une autre solution: la «libéralisation des données de mesure». Les gestionnaires d'un réseau de distribution resteraient chargés de la mesure, mais toutes les personnes raccordées au réseau pourraient également mettre à la disposition du gestionnaire du réseau, aux fins de décompte, les données qu'elles ont collectées à titre privé.

Plusieurs acteurs soulignent l'importance d'exigences techniques minimales pour les formats d'échange de données (p. ex. UPC). Les réponses des gros consommateurs d'électricité (IGEB et GGS) vont dans le même sens, puisqu'elles demandent l'application de mesures visant à améliorer la qualité et la disponibilité des données, en plus des libertés de choix au niveau des systèmes de mesure.

L'AES et DSV veulent que la première phrase de l'art. 31f OApEI en vigueur soit transférée dans la loi et que les producteurs et les exploitants de stockage y soient également mentionnés. De plus, la seconde phrase de cet article de l'ordonnance devrait être supprimée, car l'art. 17b^{bis} P-LApEI proposé (utilisation de la flexibilité) la rend obsolète.

2.11 Mesures visant à assurer la sécurité de l'exploitation réseau

La majorité des participants à la consultation acceptent la précision proposée des tâches des gestionnaires de réseau et des mesures en cas de menace pour la sécurité de l'exploitation du réseau de transport.

Axpo et Swissgrid souhaitent compléter les dispositions en précisant que les utilisateurs du réseau doivent suivre les instructions de leur gestionnaire d'un réseau de distribution lorsque des mesures urgentes sont prises en cas de menace pour la sécurité de l'exploitation du réseau de transport. Les gestionnaires d'un réseau de distribution devraient alors se voir octroyer une compétence correspondante afin de pouvoir transmettre les instructions de Swissgrid et de mettre ainsi en œuvre le principe



de la cascade prévu en cas de crise. L'exigence de délestage (des charges) s'applique exclusivement aux acteurs qui sont directement raccordés au réseau de transport. Au sein de la cascade, les mesures seront précisées et transmises jusqu'à ce qu'un gestionnaire de réseau déleste les consommateurs. L'EiCom, Lonza et le GGS aimeraient que les utilisateurs du réseau soutiennent non seulement leur gestionnaire de réseau, mais également l'ensemble desdits gestionnaires. En d'autres termes, ils veulent que chaque gestionnaire de réseau puisse intervenir auprès de tous les utilisateurs.

Compte tenu de la gestion de l'injection et de la part croissante du photovoltaïque, DSV et l'AES aimeraient que le Conseil fédéral soit compétent pour édicter des dispositions selon lesquelles les utilisateurs du réseau soutiennent eux aussi l'exploitation efficace de ce dernier. Ökostrom Schweiz salue la disposition proposée, qui impose de soutenir chaque gestionnaire de réseau prenant des mesures en cas de menace pour la sécurité de l'exploitation du réseau, mais souhaite apporter la précision suivante: les consommateurs et les producteurs reçoivent une indemnité appropriée basée sur les coûts d'opportunité ou une contribution financière qui couvre les coûts. Alpiq réclame la suppression de la disposition, car ni droit ni obligation claires ne sont définis, ce qui accroît l'insécurité juridique. Les RMS et le PS Neuchâtel demandent une définition plus précise.

EiCom, le GGS et Lonza souhaitent une extension des mesures en cas de menace pour la sécurité de l'exploitation du réseau de transport afin qu'elles englobent également l'exploitation normale, et pas uniquement les dangers. La limite entre l'exploitation normale et les mesures préventives destinées à empêcher les dangers menaçant la sécurité de l'exploitation du réseau de transport est floue ou désordonnée, car les mesures prises lors de l'exploitation normale ont elles aussi un effet préventif face aux menaces pesant sur la sécurité de l'approvisionnement.

EWZ, Swissgrid et VBE réclament une définition claire des compétences et des responsabilités selon le principe de la cascade. Swissgrid ne devrait conclure des conventions qu'avec les gestionnaires de réseau qui sont directement raccordés au réseau de transport. Ceux-ci seraient alors tenus de passer des conventions avec les gestionnaires de réseau et les acteurs dûment raccordés à leur réseau. BKW veut compléter la disposition afin que les mesures nécessaires soient prises sur la base d'accords contractuels conformes au marché et bénéficient d'une rémunération appropriée. De plus, l'entreprise aimerait que l'on indique plus clairement quand le filet de sécurité contractuel ne suffit pas.

Swissgrid n'entend pas ordonner des mesures uniquement lorsque la menace est immédiate et importante, mais lorsque la sécurité de l'exploitation du réseau de transport est compromise «de manière ordinaire». Swissgrid devrait explicitement se voir accorder le droit et l'obligation d'adapter l'ensemble des flux d'électricité (injection, soutirage et transits) ou d'exiger expressément cette adaptation. Par ailleurs, BKW demande que non seulement les ordres soient annoncés à l'EiCom, mais également leur motif. En outre, ces deux éléments devraient eux aussi être communiqués aux personnes concernées. Swissgrid ne veut pas se contenter de prendre des mesures de substitution, mais aimerait aussi les ordonner. Les Jeunes UDC SO exigent que Swissgrid puisse intervenir au niveau des réseaux de distribution si la situation l'exige.

EWZ et VBE pensent que les coûts supplémentaires occasionnés par les mesures de substitution devraient faire partie des coûts de réseau au lieu d'être supportés par les acteurs défaillants, comme cela est proposé. L'EiCom et Swissgrid refusent que les coûts soient imputés au réseau de transport. De plus, l'EiCom, Lonza et le GGS estiment que les dispositions sont redondantes. Les coûts sont d'ores et déjà imputables si l'art. 15 OApEI est respecté.



Selon Axpo, les prétentions exécutoires en responsabilité qui sont émises par des consommateurs finaux et qui découlent de dommages liés au délestage manuel auprès de ces consommateurs devraient être considérées comme des coûts d'exécution de ce délestage. BKW et RegioGrid déplorent notamment l'absence de règles concernant les délestages manuels et les questions de responsabilité. BKW réclame un alinéa selon lequel, en cas d'ordres de Swissgrid, toutes les obligations de prestations sont suspendues jusqu'au rétablissement de l'exploitation du réseau de transport et toute responsabilité est exclue pour les dommages pécuniaires. En outre, BKW demande qu'un complément précise quand la sécurité de l'exploitation du réseau de transport est menacée.

L'EiCom et Swissgrid souhaitent que l'EiCom puisse «imposer la conclusion du contrat par voie de décision» lorsqu'un participant refuse de passer une convention. Swissgrid craint que la réglementation proposée par le Conseil fédéral ne retarde sensiblement cette conclusion, car celle-ci ne peut plus être remplacée par la décision, mais Swissgrid doit imposer le contrat au cocontractant.

Le Club Énergie Suisse salue la tâche de l'EiCom en relation avec la garantie de la sécurité de l'exploitation réseau. Travail.Suisse est explicitement favorable à toutes les modifications qui portent sur les mesures visant à assurer cette sécurité.

2.12 Swissgrid

Contrôle suisse

Les adaptations relatives à Swissgrid suscitent un vif intérêt. De nombreux participants à la consultation, dont l'EnDK, plusieurs cantons (AI, AR, BL, JU, SZ, TI), les syndicats, le SSP et l'EiCom, sont partisans du renforcement de l'indépendance de Swissgrid ou de son «contrôle suisse». Les cantons (particulièrement VD) saluent de manière très positive les réponses apportées aux questions en suspens sur les droits de préemption, mais ils demandent aussi parfois que les processus soient bien pensés et exécutables (CGCA). Par exemple, certaines craintes sont formulées sur l'applicabilité du classement proposé pour les droits de préemption, et celui-ci ne devrait pas occasionner de retards sous peine que l'accès de Swissgrid au marché des capitaux n'en souffre (EnDK, CGCA, AI, BL, SZ). Le canton NW estime que l'octroi d'un droit de préemption à l'ensemble des communes est une solution extrême impraticable, et souhaite que les services cantonaux soient eux aussi au premier rang. L'UVS aimerait que les communes occupent également le premier rang (et non le second). Directement concernée, Swissgrid n'a aucune objection sur le fond, mais elle voudrait certaines précisions sur la procédure et la question des droits de préemption des caisses de pensions publiques (concernant ce dernier point, VD également).

Peu de réponses concrètes portent sur la suspension du droit de vote. L'EnDK demande un nouvel examen de l'applicabilité. EKZ, par exemple, est explicitement favorable à la proposition.

De nombreux acteurs refusent les propositions, en particulier le secteur de l'électricité. Des critiques sont également formulées ici et là par d'autres acteurs, dont le canton ZH, qui s'oppose à la nouvelle réglementation des droits de préemption, car elle lui semble trop complexe. Le PLR émet lui aussi un avis défavorable: il considère que les mesures ne répondent pas à l'objectif recherché, car elles affecteraient trop fortement les droits de propriété. Comme indiqué précédemment, le secteur de l'électricité est très critique, notamment certaines entreprises (Axpo, CKW, BKW, EKZ) et associations (AES, DSV), auxquelles se joignent d'autres sociétés (EWD, Energie Thun, IB Murten, etc.). De manière générale, les opposants arguent que les moyens existants suffisent à garantir le contrôle suisse, que les propositions constituent une réglementation excessive et sont contraires à une conception libérale de l'État. Si ces règles étaient mises en place, il faudrait faire de même pour d'autres établissements d'importance systémique tels que les CFF ou Swisscom.



Axpo considère que les statuts en vigueur de Swissgrid sur les droits de préemption sont opportuns, et critique les règles proposées, car elles étendent ces droits. L'entreprise estime que cela va bien au-delà du but recherché et dévalorise la participation des actionnaires (actuels). BKW pense pour sa part que le classement des droits de préemption n'apporte aucune sécurité supplémentaire; c'est une réglementation complexe, contraignante et sujette à erreurs qui complique inutilement les transactions. Repower ne veut pas que des questions de principe importantes soient déléguées au Conseil fédéral. L'AES et DSV redoutent une charge administrative insurmontable (droits de préemption), relèvent des contradictions avec le droit des actions au niveau des droits de vote, ce qui constitueraient un dangereux préjudice, et déplorent les moins-values des propriétaires, qui s'assimileraient à une nouvelle expropriation. Swisscleantech, l'usam et Konsumentenforum refusent eux aussi les modifications.

Indépendance accrue du conseil d'administration vis-à-vis de la branche

Les réponses sur ce second point concernant Swissgrid sont plus nombreuses que celles portant sur le point précédent. La proposition d'une indépendance accrue du conseil d'administration de Swissgrid (tous ses membres doivent être indépendants du secteur de l'électricité) recueille un soutien assez peu explicite.

Le canton VD, Alpiq, Travail.Suisse et la COMCO acceptent le durcissement de la législation. En revanche, la résistance est relativement large et émane tant des cantons que du PLR, du secteur de l'électricité et de Swissgrid. L'EnDK, la CGCA et plusieurs cantons (Ai, AR, BL, JU, SZ, TI, ZH) déplorent la perte de savoir-faire. La CGCA considère que la représentation des connaissances spécialisées requises est «absolument nécessaire». L'EnDK et plusieurs cantons soulignent que ces connaissances pourraient être difficiles à trouver en dehors de la branche, et regrettent que ce durcissement ne soit pas dûment justifié. Axpo, CKW et BKW pensent que la perte de savoir-faire est dommageable (tout comme l'AES, DSV et d'autres entreprises), et soulignent que même le droit des actions exige des membres du conseil d'administration qu'ils défendent les intérêts de l'entreprise. Axpo ajoute que Swissgrid dispose d'autres mécanismes de protection internes et que les opérations intermédiaires ne relèvent pas du conseil d'administration mais de la direction opérationnelle (où les doubles mandats sont déjà interdits). Swissgrid refuse elle aussi ce durcissement pour les mêmes raisons (si celui-ci était conservé, il faudrait au moins une réglementation transitoire).

L'usam rejette également la proposition, car elle pense que cela restreindrait les droits de cogestion des propriétaires. Konsumentenforum s'y oppose aussi. Le canton TI souhaite que les représentants des cantons occupent dans tous les cas une fonction dans une EAE en mains cantonales.

2.13 EICom

Dans l'ensemble, peu de réponses concernent le droit de recours auprès du Tribunal fédéral qui serait octroyé à l'EICom. La proposition est soutenue de manière isolée, notamment par Travail.Suisse. En revanche, la majeure partie du secteur de l'électricité s'y oppose (Axpo, EWZ, WWZ, AES, DSV et avec eux plusieurs autres entreprises ainsi que Swissgrid). Selon Axpo, un droit de recours des autorités vise, entre autres, à garantir l'application uniforme du droit public, par exemple dans les domaines où les cantons sont compétents. L'EICom n'en a pas besoin, car elle est la seule compétente en vertu de la LApEI et devrait donc accepter qu'un tribunal prenne une décision différente de la sienne. De plus, le droit de recours des départements a été adapté.

Nécessaire en raison de l'ouverture du marché et de la mise en place de mesures supplémentaires, la reformulation des tâches de l'EICom dans le projet mis en consultation a été l'occasion de simplifier et de préciser différentes compétences. De plus, par souci de simplification et de clarté, il est déjà implicite, au vu de la phrase introductive du catalogue de tâches énoncé dans la loi, que l'EICom peut



exercer ses compétences tant d'office qu'en cas de litige. Plusieurs participants à la consultation y voient une extension du domaine de compétence de l'EICoM et émettent des critiques à ce sujet (Axpo, CKW, DSV, EKZ, Elektrizitätswerk Schwyz, Energie Thun, EW Davos, EWZ, Gruyère Énergie SA, Repower, VBE, AES, WWZ Energie AG).

2.14 Échange de données et processus d'information, centre de données

Les requêtes et les exigences concernant l'établissement d'une plate-forme nationale (centre de données ou *datahub*), principalement, alimentent le débat sur l'échange de données et les processus d'information. L'EnDK, la CGCA, AI, AR, BL, FR, JU, SZ, TG, TI, VD, FDP, Energie Genossenschaft Schweiz, SWL, SIA, Alpiq, EnAlpin, Elektra Basel-Land, SWL, la CCIG, le SSP, le GGS, IGEB, Swissmem, economiesuisse, Lonza AG, Scienceindustries, SolarEnergie, Swiss Data Alliance, l'USP, l'EICoM et ZHAW veulent que la mise en place d'un centre de données soit inscrite dans la loi, y compris les exigences en matière de gouvernance, de neutralité et de tâches. Il est renvoyé aux solutions réalisées par la Confédération dans les télécommunications. De plus, il faut s'assurer que les données et la création de valeur restent en Suisse.

L'AES, DSV, Swisspower, AIL, Axpo, CKW, EWS, AET, EW Schwyz, ESI, EWZ, le VSGS, Swisseldex et StWZ soutiennent la création d'un centre de données, mais refusent une intervention de la Confédération. Il faudrait élaborer une solution à titre subsidiaire ou une/des solution(s) sectorielle(s) devrait/devraient obligatoirement être utilisée(s). Swisspower et StWZ veulent que la Confédération intervienne uniquement en l'absence de solution à titre subsidiaire. Alpiq n'est pas de cet avis et demande que le gestionnaire du centre de données ne soit en aucun cas nommé par le secteur de l'électricité.

Concernant les tâches de ce centre, IGEB, Swissmem, economiesuisse, Lonza, le GGS et Scienceindustries réclament explicitement la variante maximale du centre de données, c'est-à-dire celle comprenant l'ensemble des données de mesure des producteurs, des consommateurs, des exploitants de stockage et autres fournisseurs de flexibilité. Ils pensent que cela apportera le plus grand avantage économique (amélioration de la qualité des données et de l'accès à ces dernières ainsi que gains d'efficacité grâce à l'automatisation et à la numérisation). Globalement, cela soutiendra les futurs nouveaux modèles d'affaires numériques. Ce centre de données de mesure est judicieux, quelle que soit la liberté de choix accordée au niveau des systèmes de mesure. SWL y est favorable, mais ne souhaite aucun stockage centralisé des données.

Swissgrid indique que la fourniture des données de mesure et la ventilation des acteurs sur le marché posent déjà de nombreux problèmes. Ceux-ci s'accroîtront dans le futur marché de l'électricité, qui sera plus complexe, et en cas d'ouverture du marché.

SIG, EKZ, l'AVDEL, Sierre Énergie, GE et SACEN refusent le concept de centre de données en arguant que dans un marché fermé, les processus peuvent être définis de manière bilatérale pour les rares changements de fournisseurs. De plus, ils citent leurs entreprises récemment créées, qui regroupent plusieurs processus dans ce domaine et opèrent comme prestataires sur le marché.

Indépendamment du concept de centre de données, certains commentaires portaient de manière générale sur l'échange de données tel qu'il est exposé dans le projet de réglementation. L'EnDK, FR, GE, JU, SZ, le PLR, l'EICoM, la FRC et l'usam réclament notamment une uniformisation des processus et un accès plus simple aux données pour les consommateurs finaux. Cette exigence soutient la proposition précédente et s'inscrit en relation avec le centre de données.



L'AES, DSV, Axpo, CKW, EW Schwyz, SIG, Energie Thun, Regio Energie, EKZ, l'AVDEL, Swisscleantech, EW Davos, swisseldex, VBE, le VSGS, Gruyère Énergie, Repower et SACEN demandent que les gestionnaires de réseau continuent d'être responsables du déroulement temporel ainsi que de la forme, du contenu et du format des données échangées. Il devrait en être de même pour l'organisation et la mise en œuvre des processus de changement. En revanche, l'intervention du Conseil fédéral visée par la norme de délégation à l'art. 17^b^{er}, al. 4, est refusée.

De manière générale, la FRC, SKS et l'USP souhaitent une meilleure protection des données. En outre, la FRC veut que des profils personnels ou des profils de client ne puissent être établis qu'avec le consentement des clients. Les données ne devraient pas pouvoir être complétées par d'autres. Les clients devraient pouvoir décider à tout moment des personnes avec lesquelles ils partagent des données et de celles avec lesquelles ils ne le font pas ou plus. De plus, il est demandé que le chiffrement et la sécurité soient garantis et que les consommateurs puissent obtenir leurs données et leur profil dans un format de données facilement compréhensible. Ökostrom Schweiz soutient cette demande.

Swissgrid, Swissmig et EBL mettent en exergue les problèmes existant dans l'échange de données et leur importance croissante à l'avenir. Ils sont favorables à une uniformisation des processus.

2.15 Transmission des données

Le PBD exprime son accord exprès avec les propositions concernant la transmission des données.

L'UVS et de larges pans du secteur de l'électricité, en particulier l'AES, DSV, RegioGrid, Axpo, Repower, AET et Swissgrid, s'opposent à la transmission de données prévue entre l'OFEN et l'EiCom. Les opposants soulignent principalement que la proposition va trop loin si le seul droit, de l'autre autorité, d'acquiescer des données suffit à justifier la transmission de ces dernières. De plus, l'obligation de renseignement des entreprises du secteur de l'électricité vis-à-vis des autorités compétentes est déjà très vaste et ne devrait pas être étendue.

Par ailleurs, la majorité du secteur de l'électricité, dont l'AES, DSV, ASAE, RegioGrid, Repower, Axpo, AET et Groupe E, rejette l'organisation prévue pour la transmission des données entre l'EiCom et Swissgrid en cas de menace pesant sur la sécurité d'exploitation du réseau de transport. Le motif le plus fréquemment invoqué est l'inutilité d'une réglementation légale, car les données sont déjà transmises sur la base de conventions signées entre les différents acteurs. En outre, une compétence supplémentaire de l'EiCom en matière de collecte de données est refusée dans ce contexte.

2.16 Sécurité des données dans le réseau intelligent

Très peu de réponses concernaient ce sujet.

Le canton GE soutient l'approche proposée par la Confédération pour réglementer ce domaine. L'USS rappelle l'importance d'un échange de données transparent et sans accroc pour assurer un approvisionnement fiable et efficace en électricité. Elle demande dans le même temps que la protection des données reste garantie.

Le secteur de l'énergie et ses associations, l'AES et DSV, ainsi que certaines EAE, dont Repower, Energie Thun, EWZ, EKZ, Gruyère Énergie et EW Davos, aimeraient supprimer la norme de délégation au Conseil fédéral pour concrétiser le processus. Il est précisé que l'OApEI en vigueur comprend déjà une norme de délégation (à la branche).



Concernant la sécurité des données, EW Davos veut que les exigences techniques de sécurité applicables aux appareils de mesure des gestionnaires d'un réseau de distribution valent également pour les appareils de mesure utilisés en vue d'une autoconsommation.

2.17 Échanges d'eau avec des entreprises ferroviaires

Les participants à la consultation saluent la réglementation légale des relations entre le réseau à 16,7 Hz et celui à 50 Hz. Swissgrid, BKW et l'EiCom aimeraient que l'expression «production d'électricité» soit précisée ou adaptée dans la loi afin de clarifier le volume d'électricité pouvant être réinjecté dans le réseau à 50 Hz par les centrales à pompage-turbinage. Solarspar suggère que l'exemption de la rémunération pour l'utilisation du réseau ne bénéficie pas uniquement aux centrales à pompage-turbinage utilisées conjointement par les CFF et une centrale partenaire à 50 Hz, mais à toutes les centrales de réserve et aux fournisseurs de flexibilité, et en particulier aux installations photovoltaïques. Swissgrid et BKW proposent que la nouvelle réglementation profite aux centrales à pompage-turbinage ainsi qu'aux exploitants de stockage. En d'autres termes, tous les exploitants de stockage sur le réseau à 16,7 Hz ne devraient payer aucune rémunération pour l'utilisation du réseau si l'énergie stockée est réinjectée ultérieurement dans le réseau à 50 Hz.

2.18 Autres sujets

2.18.1 Redevance hydraulique

Le SAB soutient fermement que le régime en vigueur de la redevance hydraulique, qui est pour le moins rigide, pourrait parfaitement affronter l'avenir même en cas d'ouverture complète du marché. Prix négocié sur le plan politique pour l'utilisation des ressources, cette redevance n'a aucun lien avec les changements se produisant sur le marché.

Parmi les mesures sur la conception du marché, le PBD indique que la principale ressource pour produire de l'électricité d'origine renouvelable devrait être déchargée en assouplissant la redevance hydraulique. En relation avec l'ouverture du marché, le PLR souligne lui aussi que le modèle de redevance hydraulique en vigueur devrait impérativement être assoupli, et il regrette que cela ne soit pas déjà le cas dans la révision de la LApEI.

Selon BKW, la charge élevée que représente la redevance hydraulique lèse la force hydraulique suisse face à la concurrence internationale. Cette charge ou cet inconvénient excessifs sont en contradiction avec l'art. 1, al. 2, let. b, LApEI. Une réduction substantielle de cette redevance couplée à un assouplissement augmenterait la compétitivité de la force hydraulique et inciterait dès lors à (ré)investir. Repower et l'AES déclarent elles aussi que la charge élevée de la redevance pèse sur la compétitivité et qu'un assouplissement de cette redevance serait d'autant plus urgent en cas d'éventuelle ouverture complète du marché. Le projet soumis en consultation ne comprend aucun allègement des taxes pour la production. Ces deux participants espèrent qu'une redevance hydraulique plus flexible sera mise en place au plus tard avec la révision de la LApEI. Pour sa part, l'ASAE critique de nouveau le fait que la compétitivité doive être améliorée, et réclame une flexibilisation de la redevance hydraulique ainsi qu'une réduction sensible du montant fixe.

Le GGS demande lui aussi une baisse de cette redevance pour accroître la compétitivité de la force hydraulique. Les coûts seraient disproportionnés par rapport aux recettes. Les concessionnaires ne seraient plus guère en mesure de réaliser un bénéfice, alors que la plupart des collectivités publiques



accordant les concessions entendraient percevoir la redevance maximale fixée par la loi, enfreignant ainsi le principe d'équivalence. De plus, le GGS estime que la redevance hydraulique devrait être adaptée lors de la révision de la LApEI, c'est-à-dire que la loi sur les forces hydrauliques (LFH) devrait être modifiée simultanément. economiesuisse aussi veut une solution à long terme (assouplissement) pour la redevance hydraulique dans le cadre de la révision de la LApEI.

2.18.2 Accord sur l'électricité

Certains participants à la consultation évoquent un accord sur l'électricité, parfois en raison des commentaires figurant dans le rapport explicatif. Par exemple, la CGCA demande de manière générale que le Conseil fédéral apaise les tensions avec l'UE. Il faut savoir si l'on veut mettre en place ou conserver certains instruments de promotion même au risque de compromettre la conclusion d'un accord. Le PDC exige la même chose et ajoute qu'il est contradictoire de chercher à conclure un accord sur l'électricité tout en précisant dans le rapport explicatif que certains éléments de la révision pourraient être en contradiction avec le droit européen. Le SAB souhaite donc des explications complémentaires sur cet accord, et en particulier sur l'impact du droit européen relatif aux aides d'État au niveau des subventions suisses.



3. Liste des abréviations

ACE	Arbeitsgruppe Christen und Energie
AEM	Azienda elettrica di Massagno (AEM) SA
AES	Association des entreprises électriques suisses
AET	Azienda elettrica ticinese
AG	Canton d'Argovie
AGE	Azienda di servizi industriali di Chiasso
AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
AIL	Aziende Industriali di Lugano SA
Alsol	Alsol AG Alternative Energiesysteme
AMB	Azienda Multiservizi Bellinzona
AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
ASAE	Association suisse pour l'aménagement des eaux
AVDEL	Association valaisanne des distributeurs d'électricité
AVIE	Association valaisanne des installateurs-électriciens
BE	Canton de Berne
BEV	Association d'entreprises bernoises d'électricité
BKW	BKW Energie AG
BL	Canton de Bâle-Campagne
BS	Canton de Bâle-Ville
CCIG	Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
CGCA	Conférence gouvernementale des cantons alpins
CKW	Centralschweizerische Kraftwerke AG
COMCO	Commission de la concurrence
DSV	Dachverband Schweizer Verteilnetzbetreiber
EAE	Entreprise d'approvisionnement en énergie
EBL	Genossenschaft Elektra Baselland
EBM	Genossenschaft Elektra Birseck (désormais Primeo Energie)
EBS	EBS Energie AG
ECO Swiss	Organisation de l'économie suisse pour la protection de l'environnement, la sécurité et la santé au travail
ECS Schweiz	Verein Energy Certificate System
EKZ	Elektrizitätswerke des Kantons Zürich
EiCom	Commission fédérale de l'électricité
EnDK	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
ESI	Elettricità Svizzera italiana
EWB	Energie Wasser Bern
EWD	Elektrizitätswerk Davos AG
EWL	Energie Wasser Luzern
EWN	Kantonales Elektrizitätswerk Nidwalden
EWS	Elektrizitätswerk Schwyz AG
EWZ	Elektrizitätswerk der Stadt Zürich
FER	Fédération des entreprises romandes
FMV	Forces motrices valaisannes SA
FPE	Fédération des Représentations du Personnel Suisse de l'Économie Électrique



FR	Canton de Fribourg
FRC	Fédération romande des consommateurs
GARIE	Groupement des Associations Romandes d'Installateurs-Électriciens
GE	Canton de Genève
GESA	Gruyère Énergie SA
GGG	Gruppe grosser Stromkunden
GL	Canton de Glaris
GR	Canton des Grisons
HEV	Hauseigentümerversand Schweiz
HKBB	Handelskammer beider Basel
IB Murten	Industrielle Betriebe Murten
IBI	Industrielle Betriebe Interlaken
IBK	Interessengemeinschaft der Bündner Konzessionsgemeinden
IGEB	Groupement d'intérêt des industries à consommation intensive d'énergie
IWB	Industrielle Werke Basel
JU	Canton du Jura
KGTV	Conférence des associations de technique du bâtiment
LEne	Loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (RS 730.0)
Les Verts	Parti écologiste suisse
LU	Canton de Lucerne
NE	Canton de Neuchâtel
NW	Canton de Nidwald
NWA	Nie wieder Atomkraftwerke Schweiz
OApEI	Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité
OW	Canton d'Obwald
PBD	Parti bourgeois démocratique Suisse
PDC	Parti démocrate-chrétien Suisse
PLCH	Fédération Paysage Libre Suisse
PLR	Parti libéral-radical Suisse (les Libéraux-Radicaux)
PS	Parti socialiste suisse
PSN	Parti socialiste neuchâtelois
Regio Energie	Regio Energie Solothurn
RMS	Remontées Mécaniques Suisses
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
SAK	St.Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG
SEFA	Société Électrique des Forces de l'Aubonne SA
SEIC	Société Électrique Intercommunale de la Côte
SES	Fondation Suisse de l'Énergie
SEVJ	Société électrique de la Vallée de Joux SA
SG	Canton de Saint-Gall
SH	Canton de Schaffhouse
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SIE	Service intercommunal de l'électricité SA
SIG	Services industriels de Genève
SKS	Stiftung für Konsumentenschutz
SO	Canton de Soleure
SSP	Syndicat des services publics
StWZ	StWZ Energie AG
Suissetec	Association suisse et liechtensteinoise des techniciens du bâtiment



SVUT	Schweizerischer Verband für Umwelttechnik
Swissmig	ASmart Grid Industrie Schweiz
SWL	SWL Energie AG
SZ	Canton de Schwytz
TG	Canton de Thurgovie
TI	République et canton du Tessin
UDC	Union démocratique du centre
UIR	Union intercantonale de réassurance
UR	Canton d'Uri
usam	Union suisse des arts et métiers
usic	Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils
USIE	Union Suisse des Installateurs-Électriciens (désormais EIT.swiss)
USP	Union suisse des paysans
USS	Union syndicale suisse
UVS	Union des villes suisses
VAS	Verband Aargauischer Stromversorger
VBE	Verband Bündner Elektrizitätsversorgungsunternehmen
VD	Canton de Vaud
Vert'libéraux	Parti vert'libéral Suisse
VESE	Association des producteurs d'énergie indépendants (un groupement professionnel de la SSES)
VKE	Verband kommunaler Elektrizitätsversorgungs-Unternehmen im Kanton Zürich und angrenzenden Gebieten
VS	Canton du Valais
VSGS	Association Smart Grid Suisse
VUE	Association pour une énergie respectueuse de l'environnement
WWB	Werke Wangen-Brüttisellen
ZG	Canton de Zoug
ZH	Canton de Zurich
ZHAW	Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften



4. Annexe: liste des participants

Cantons
Argovie
Appenzell Rhodes-Extérieures
Appenzell Rhodes-Intérieures
Bâle-Campagne
Bâle-Ville
Berne
Fribourg
Genève
Glaris
Grisons
Jura
Lucerne
Neuchâtel
Nidwald
Obwald
Schaffhouse
Schwytz
Soleure
Saint-Gall
Tessin
Thurgovie
Uri
Vaud
Valais
Zoug
Zurich
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale
Parti bourgeois démocratique (PBD)
Parti démocrate-chrétien (PDC)
Parti écologiste suisse (Les Verts)
Parti vert'libéral (Vert'libéraux)
PLR. Les Libéraux-Radicaux
Union démocratique du centre (UDC)
Commissions et conférences
Commission de la concurrence (COMCO)
Commission fédérale de l'électricité (ECom)
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)
Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA)
Associations faitières suisses des communes, des villes et des régions de montagne
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)



Union des villes suisses (UVS)
Associations faitières suisses de l'économie
economiesuisse
Travail.Suisse
Union suisse des arts et métiers (usam)
Union suisse des paysans (USP)
Union syndicale suisse (USS)
Industrie du gaz et du pétrole
Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG)
Union pétrolière (UP)
Secteur de l'électricité
Acqua gas elettricità AGE SA
AEW Energie AG
Agro Energie Schwyz AG
Alpiq SA
Arbon Energie AG
Association d'entreprises bernoises d'électricité (BEV)
Association Smart Grid Suisse
Association suisse pour l'aménagement des eaux (ASAE)
Association valaisanne des distributeurs d'électricité (AVDEL)
Axpo Holding AG
Azienda di servizi industriali di Chiasso (AGE)
Azienda elettrica di Massagno (AEM) SA
Azienda elettrica ticinese (AET)
Azienda Multiservizi Bellinzona (AMB)
Aziende Industriali di Lugano (AIL)
BKW Energie AG
Centralschweizerische Kraftwerke (CKW) AG
Dorfkorporation Mosnang
EBS Energie AG
EKT AG
Elektra Arni-Islisberg
Elektra Baselland EBL
Elektra Genossenschaft Maugwil
Elektra Mettauertal und Umgebung
Elektrizitätsgenossenschaft Brühwil-Sonnenberg
Elektrizitätsgenossenschaft Bubikon
Elektrizitätsgenossenschaft Gsteig
Elektrizitätsgenossenschaft Marthalen
Elektrizitätsgenossenschaft Weiach
Elektrizitätsversorgung Innerthal
Elektrizitätswerk Altdorf AG
Elektrizitätswerk Davos AG (EWD)
Elektrizitätswerk der Stadt Zürich (EWZ)
Elektrizitätswerk Jona-Rapperswil AG
Elektrizitätswerk Lachen AG
Elektrizitätswerk Lindau



Elektrizitätswerk Riedbach
Elektrizitätswerk Rümlang
Elektrizitätswerk Schwyz AG
Elektrizitätswerk Tuggen
Elektrizitätswerke des Kantons Zürich (EKZ)
Elektrizitätswerke-Verband St.Gallen-Appenzell
Elektrokorporation Wald-St. Peterzell
Elektrokorporation Wintersberg-Bendel-Schwand
Elettricità svizzera italiana (ESI)
EnAlpin SA
EnBAG-Gruppe (iischi Energie)
Enercom Kirchberg AG
Energie AG Sumiswald
Energie Genossenschaft Schweiz
Energie Gossau AG
Energie Opfikon AG
Energie Seeland AG
Energie Thun AG
Energie und Wasser Meilen AG
Energie und Wasserversorgung Appenzell
Energie und Wasserwerke Stäfa
Energie Wasser Bern EWB
Energie Wasser Luzern EWL
Energieversorgung Büren AG (EVB)
ENERTÌ SA
Engadiner Kraftwerke AG
EW Wald AG
Fédération des Représentations du Personnel Suisse de l'Économie Électrique (FPE)
GEBNET AG
Gemeindewerke Fällanden
Genossenschaft Elektra Äusseres Wasseramt (EAW)
Genossenschaft Elektra Birseck (EBM)
Genossenschaft Elektra Bussingen
Genossenschaft Elektra Jegenstorf
Groupe E
Groupement des Associations Romandes d'Installateurs-Électriciens (GARIE)
Gruyère Énergie SA
IB Langenthal AG
IB Wohlen AG IBW
IBB Energie AG
Industrielle Betriebe Interlaken (IBI)
Industrielle Betriebe Kloten AG
Industrielle Betriebe Murten
Industrielle Werke Basel IWB
InfraWerke Münsingen
Kantonales Elektrizitätswerk Nidwalden
Kebag AG



Kraftwerke Oberhasli AG (KWO)
Licht- und Kraftwerke Glattfelden
Licht- und Wasserwerk Adelboden AG
Localnet AG
NetZulg AG
Regio Energie Solothurn
Regionale Energie Lieferung Leuk ReLL AG
Regionalwerk Toggenburg AG (RWT)
Repower AG
Romande Énergie SA
SACEN SA
Saint-Imier Énergie
Seic Teledis Groupe
Service industriels de Genève (SIG)
Service intercommunal de l'électricité SA (SIE)
Sierre Énergie
Société électrique de la Vallée de Joux
Société Électrique des Forces de l'Aubonne SA (SEFA)
Société Électrique Intercommunale de la Côte (SEIC)
St. Galler Stadtwerke SGSW
St.Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG
StWZ Energie AG
Swisseldex SA
Swissgrid SA
Swisspower SA
SWL Energie AG
TBS Strom AG
Technische Betriebe Weinfelden AG
Technische Betriebe Wil
Technische Gemeindebetriebe Bischofszell
Thurwerke AG
VBE Graubünden
Verein Energy Certificate System Schweiz (ECS)
Werke am Zürichsee AG
Werke Wangen Brütisellen (WWB)
WWZ Energie AG
Industrie et services
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)
Coop
Fédération des coopératives Migros
Industrie suisse de la terre cuite
IGroupement d'intérêt des industries à consommation intensive d'énergie (IGEB)
Lonza Group AG
Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)
Stahl Gerlafingen AG
Swiss Steel SA
UPC Suisse



Secteur des transports
Chemins de fer fédéraux suisses (CFF)
Remontées Mécaniques du Valais
Remontées Mécaniques Suisses (RMS)
Secteur de la construction
Conférence des associations de technique du bâtiment (KGTV)
Suissetec
Organisations de défense des consommateurs
Fédération romande des consommateurs (FRC)
Konsumentenforum kf
Stiftung für Konsumentenschutz (SKS)
Organisations de protection de l'environnement et du paysage
Fédération Paysage Libre Suisse
Greenpeace
Pro Natura
Prométerre
WWF
Organisations scientifiques
ZHAW, filière Energie- und Umwelttechnik (technique énergétique et environnementale)
ZHAW School of Management and Law
Organisations dans les domaines des technologies propres, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
Aee Suisse
Association des producteurs d'énergie indépendants (VESE; un groupement professionnel de la SSES)
Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE)
Association suisse du chauffage à distance (ASCAD)
Biomasse Suisse
Ecocoach
Eniwa
Fleco Power
Forces motrices valaisannes SA
Gorgi&Gorgi Sonne&Strom GmbH
Infrawatt
Ökostrom Schweiz
Pronovo AG
Schweizerischer Verband für Umwelttechnik (SVUT)
Solarspar
STS Wind
Suisse Éole
Swiss Small Hydro
Swisscleantech
Swissolar
Autres organisations actives dans la politique énergétique et les technologies énergétiques
Alsol AG alternative Energiesysteme
Club Énergie Suisse
Fondation Suisse de l'Énergie (SES)



Optimasolar Solothurn
tiko Energy Solutions SA
Associations faitières de l'économie
Association des entreprises électriques suisses (AES)
Association valaisanne des installateurs électriciens (AVIE)
Centre Patronal (CP)
Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse
Dachverband schweizerischer Verteilnetzbetreiber (DSV)
ECO Swiss
Fédération des entreprises romandes (FER)
GastroSuisse
Gruppe grosser Stromkunden (GGS)
Handelskammer beider Basel
hotelleriesuisse
POWERLOOP
RegioGrid
Scienceindustries
Swiss Data Alliance
Swiss Engineering
Swissmem
Union intercantonale de réassurance (UIR)
Union Suisse des Installateurs-Électriciens (USIE; désormais EIT.swiss)
Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils (usic)
Verband Aargauischer Stromversorger (VAS)
Verband Kommunalen Elektrizitätsversorgungs-Unternehmen (VKE)
VSmart Grid Industrie Schweiz (Swissmig)
Communes
Aarwangen
Airolo
Bergün Filisur
Bioggio
Breggia
Brienz
Brügg
Cadempino
Canobbio
Caslano
Castel San Pietro
Chiasso
Coldrerio
Courchapoix
Cureglia
Delémont
Develier
Ebnat Kappel
Grünigen
Herrliberg



La Neuveville
Lausanne
Lugano
Männedorf
Mendrisio
Monteceneri
Moutier
Muzzano
Nods
Oberbüren
Oberglatt
Origgio
Pieterlen
Plateau de Diesse
Pully
Pura
Tramelan
Tübach
Waldkirch
Zurich
Autres participants à la consultation
AG Berggebiet c/o Solidaritätsfond Luzerner Bergbevölkerung
Arbeitsgruppe Christen und Energie (ACE)
Hauseigentümerverband Schweiz (HEV)
Interessengemeinschaft der Bündner Konzessionsgemeinden (IBK)
Jeunes UDC de Soleure
Nwa Schweiz
Parti socialiste neuchâtelois (PSN)
PS canton de Zurich
Swiss Textiles
Syndicat des services publics (SSP)
Vert'libéraux des Grisons

Particuliers: 9